BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES

ACTIONNAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

DU 25 FÉVRIER 1924

RAPPORT

FAIT PAR LE GOUVERNEUR, AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

sur les opérations de l'année 1923

ET

RAPPORT DU CONSEIL DES CENSEURS

BRUXELLES

IMPRIMERIE DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

1924

RAPPORTS

Année 1923

BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

RAPPORT

fait par le Gouverneur, au nom du Conseil d'Administration,

sur les opérations de l'année 1923.

MESSIEURS,

Pour la première fois, j'ai l'honneur de présider cette assemblée en vertu du mandat qu'il a plu au Roi de me confier.

Par un scrupule, que seule pouvait lui inspirer sa haute conscience des devoirs de sa charge, M. VAN DER REST a craint que son grand âge ne lui laisse plus la force nécessaire pour continuer à remplir sa mission et n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat.

Nous n'avons pu que déplorer cette retraite volontaire qui vient dénouer les liens si anciens et si nombreux qui attachaient mon devancier à notre Institution.

En votre nom, j'exprime à mon prédécesseur les profonds et unanimes regrets que son départ soulève.

M. VAN DER REST a consacré de longues années de sa vie à notre maison. Appelé dès 1888 à faire partie du Comité d'Escompte, ses mérites l'élevèrent successivement aux postes de Censeur, Directeur, Vice-Gouverneur et Gouverneur.

Est-il nécessaire de rappeler ici avec quelle distinction, avec quel vif souci de la dignité et de la prospérité de la Banque, M. VAN DER REST occupa ces diverses fonctions.

Toujours il prodigua les sages avis que lui suggéraient sa sûre expérience des affaires, sa prudence clairvoyante, sa scrupuleuse impartialité.

Les rudes épreuves de l'occupation ennemie lui furent une occasion

mémorable de révéler la haute valeur morale de son caractère. Ce ne sera jamais sans émotion que nous évoquerons ces terribles années de guerre et la fermeté avec laquelle M. Van der Rest, Vice-Gouverneur d'un Institut d'émission privé de son chef par l'arbitraire de l'ennemi, sut entretenir l'opiniâtre résistance opposée par notre Banque aux exigences de l'occupant.

C'est également sous sa présidence que se poursuivirent pendant l'occupation les études qui ont donné naissance à la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, création dont la Banque est légitimement fière.

N'est-ce pas enfin sous son gouvernement que la Banque, activement secondée par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, contribua dans toute la mesure de son action, à l'œuvre, encore inachevée, de la restauration du pays.

S. M. le Roi a voulu reconnaître les services rendus par M. Van der Rest en lui décernant, avec le titre de Gouverneur Honoraire, la dignité de Grand Cordon de l'Ordre de la Couronne.

Vous applaudirez avec nous à ces distinctions qui consacrent justement une belle et digne carrière.

M. le Vice-Gouverneur Lepreux, que sa haute compétence financière et ses éminents services désignaient tout naturellement pour succéder au Gouverneur démissionnaire, s'est refusé à cet honneur, estimant que la charge de gouverner la Banque devait être placée entre des mains plus jeunes.

Mes éminents collègues MM. Liebaert et Carlier en ont jugé de même.

Vous serez unanimes à regretter ces décisions.

*
* *

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, le mouvement industriel et commercial de notre pays n'a pas subi d'arrêt. Au contraire, la réaction qui s'était déjà esquissée en 1922 contre la dépression antérieure, a abouti en 1923 à une reprise marquée de la production et des transactions.

Le chômage ne nous préoccupe plus; le nombre des sans-travail qui

était de 25.729 en janvier 1923, est tombé à 12.691 en octobre 1923.

La production de nos principales industries s'accroît de façon quasi-continue; dans bien des domaines, les chiffres se rapprochent sensiblement de ceux d'avant-guerre et marquent un progrès réel, calculé en tonnes, sur les années 1921 et 1922.

Le commerce général de la Belgique exprimé, soit en francs belges, soit en tonnes, indique des résultats supérieurs aux deux années précédentes et qui vont en croissant d'un semestre à l'autre.

Le mouvement du port d'Anvers ne cesse d'augmenter et fait à notre métropole une situation aussi satisfaisante qu'avant la guerre. Son trafic a accusé, en 1923, le plus haut chiffre atteint jusqu'à présent.

Quant aux Chambres de Compensation, leur activité se développe rapidement: le nombre de pièces traitées et l'importance des valeurs compensées ne cessent de s'accroître.

*
* *

En dépit de ces symptômes réconfortants, malgré nos efforts, et contrairement à nos espoirs les plus légitimes, le franc belge a subi, au cours de cette année, une sérieuse dépréciation.

A l'intérieur de nos frontières, les indices du coût de la vie ont passé de 383 en janvier à 470 en décembre 1923.

Quant à la perte de valeur sur les marchés étrangers, traduite par les cours des changes, elle est encore plus marquée; de janvier à décembre 1923, le dollar a passé de 16,593 à 21,798, la livre sterling de 77,248 à 95,110 (moyennes mensuelles).

Soucieuse du tort causé aux intérêts généraux du pays par la persistance du désordre des changes, la Banque Nationale n'a pas manqué de tendre sans cesse, dans les limites restreintes de son domaine, à défendre la valeur du franc.

Tout d'abord, d'accord avec elle, le Gouvernement, fidèle à la politique annoncée et amorcée durant les années précédentes, a opéré un nouvel amortissement sur sa dette vis-à-vis de la Banque; il a en effet remboursé fr. 100.000.000 le 3 mai 1923.

En outre, il a obtenu du Parlement le vote, à l'unanimité, de la loi du 10 août 1923, qui régularise définitivement les remboursements antérieurs et établit un fonds d'amortissement de sa dette.

A cette occasion, le Premier Ministre, durant la séance du 24 juillet 1923, expliqua en ces termes, devant la Chambre, l'attitude du Gouvernement :

« Le Gouvernement a tenu à démontrer par une loi ce qu'il avait » démontré par des actes. Nous ne voulons pas recourir à l'Institut » d'Émission et nous voulons rembourser dans la mesure de nos moyens » les avances que nous a faites la Banque Nationale. »

Le rapport, fait au nom de la Commission Permanente des Finances, des Budgets et des Économies par M. Houtart, contenait cette phrase topique :

« Un Gouvernement sage, placé devant le fait accompli de l'inflation » et qui veut rendre à la Nation le bienfait d'une monnaie saine, devra » nécessairement pratiquer l'opération inverse de celle qui a introduit le » mal, c'est-à-dire retirer les Bons du Trésor entrés dans le portefeuille » de la Banque et rembourser les avances de celle-ci à l'État ».

Voici le texte législatif établissant le fonds d'amortissement :

« Il est institué un fonds spécial affecté, dans les conditions à déter- » miner par le Ministre des Finances, à l'amortissement des avances » faites à l'État par la Banque Nationale de Belgique en vue du retrait des » monnaies allemandes, autorisées par la loi du 24 octobre 1919.

» Ce fonds sera constitué au moyen :

» 1° des monnaies allemandes retirées de la circulation tant en » Belgique que dans les territoires d'Eupen-Malmédy et de toutes les » ressources provenant de l'utilisation de ces monnaies;

» 2° des sommes récupérées par l'État du chef d'échanges frauduleux » de monnaies allemandes;

» 3° d'une somme égale au produit net de la liquidation :

» *a*) des biens des ressortissants allemands placés sous séquestre en » vertu de l'arrêté-loi du 10 novembre 1918 et de la loi du 17 no- » vembre 1921;

» *b*) des titres et valeurs non placés sous séquestre, livrés à la Belgique
» en exécution de la Section IV, annexe S 10, du Traité de Versailles;

» 4° des sommes à inscrire chaque année au budget en vue de
» l'amortissement des avances faites conformément à la loi du
» 24 octobre 1919. »

Pour donner suite au § 3° ci-dessus, la Commission spéciale proposa, dans son rapport sur le budget de 1924, d'inscrire un crédit non limitatif de 50 millions de francs. Le Gouvernement s'est empressé d'accueillir cette suggestion; et il a déposé lui-même, le 31 décembre 1923, un amendement, ajoutant un art. 131 nouveau au projet de Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1924, sous la rédaction suivante :

« Somme à verser au Fonds spécial d'amortissement des avances
» faites à l'État par la Banque Nationale de Belgique, en vue du retrait
» des monnaies allemandes, conformément à l'art. 2, 3° de la loi du
» 10 août 1923. (Crédit non limitatif). . . . . fr. 50.000.000 ».

Il n'est pas possible de méconnaître le sens du geste gouvernemental.

Le demi-milliard de remboursements effectués depuis 4 ans et la constitution du fonds d'amortissement, avec le principe de versements annuels, marquent un assainissement de notre circulation. La portion qui en reste garantie uniquement par des Bons du Trésor, — c'est-à-dire l'élément propre d'inflation et de malaise, — se trouve réduite; la place ainsi rendue libre a été prise par des effets de commerce remplissant toutes les conditions voulues pour donner naissance à de véritables billets de banque.

Depuis 1919, le total des engagements à vue de la Banque était resté à peu près inchangé. Le nombre des billets en circulation s'était bien accru de façon presque continue, mais cette augmentation avait été de pair avec une réduction, de même ordre, dans les comptes courants. Or, nul ne conteste plus que le rôle de ces comptes courants ne soit analogue, du point de vue monétaire, à celui des billets; pour avoir une idée adéquate de la circulation monétaire d'un pays, il faut prendre la somme des deux postes. Mais en 1923, le chiffre des billets en circulation a passé de

fr. 6.876.000.000 le 31 déc. 1922 à fr. 7.537.000.000 le 31 déc. 1923, tandis que le chiffre des comptes courants est resté sensiblement le même; le total des engagements à vue de la Banque est, par conséquent, monté lui aussi à un niveau supérieur; il était de 7.333 millions de francs le 31 déc. 1922 et de 7.967 millions de francs le 31 décembre 1923.

La quantité des moyens de paiement en circulation a donc, en réalité, augmenté durant cette année. Pourtant, il serait faux de prononcer à ce propos le mot d'inflation En effet, ce surcroît de billets n'a été émis qu'en contrepartie d'effets de commerce et à l'exclusion de tous Bons du Trésor. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur le portefeuille d'escompte qui, de 713.084.000 le 31 décembre 1922, s'est élevé à 1.354.800.000 le 31 décembre 1923.

La politique d'escompte de la Banque a tendu à proportionner l'octroi des crédits au volume réel des transactions.

Toutes les mesures qui étaient en notre pouvoir, nous les avons prises. Le 23 janvier 1923, les différents taux d'intérêt ont été relevés et portés de 4 1/2 à 5 1/2 °/₀ pour les traites acceptées, de 4 à 5 °/₀ pour les warrants, de 5 à 6 °/₀ pour les traites non acceptées et les promesses; enfin, de 5 1/2 à 6 °/₀ pour les avances sur fonds publics nationaux.

En même temps, pour propager l'usage consistant à domicilier les traites dans les établissements de banque et réduire d'autant les besoins de billets, nous avons accordé aux traites non acceptées ainsi domiciliées, le même taux qu'aux traites acceptées, à savoir 5 1/2 °/₀ au lieu de 6 °/₀. Le 27 février 1923, le taux d'escompte des warrants fut relevé encore de 1/2 °/₀ et fixé à 5 1/2 °/₀.

Nous avons redoublé de sévérité dans l'admission du papier à l'escompte; mais nous ne pouvions repousser les effets remplissant rigoureusement les conditions requises par nos statuts.

D'autre part, la Banque a fait de réels sacrifices pour augmenter son encaisse or et argent.

Enfin, nous croyons devoir insister encore sur les résultats obtenus au cours de cette année dans l'ordre de l'assainissement de la circulation.

Nous restons persuadés que la véritable solution de nos difficultés monétaires réside dans la pratique prudente mais persévérante d'une politique de déflation méthodique. La réduction de la dette de l'État envers la Banque, passant de 5,8 à 5,3 milliards, et la constitution du fonds d'amortissement sont un pas de plus dans cette voie.

Sans doute les efforts fournis jusqu'ici sont encore insuffisants. Mais nous gardons la conviction que la direction choisie est la seule bonne et qu'il importe de s'y tenir.

*
* *

S'il en est ainsi, comment expliquer la dépréciation excessive du franc? Pour la comprendre, il faut se rappeler que le problème financier est resté, durant toute cette année, sous l'influence d'une crise aiguë de la politique internationale.

Depuis que les monnaies de presque tous les pays du monde ont rompu leurs attaches avec le métal, un élément d'ordre purement psychologique a pris une place prépondérante dans la détermination de leur valeur, à savoir : la confiance qu'on leur accorde, suivant un jugement plus ou moins arbitraire, souvent déterminé par des considérations étrangères à l'ordre monétaire. Notre franc est victime de cette tendance générale. Dès l'armistice, de nombreux avoirs en francs belges ont été constitués au bénéfice d'étrangers, soit en contrepartie des sommes dues pour réglement des énormes importations d'après-guerre, soit sous forme de placements spéculatifs, provoqués par l'espoir d'une hausse à brève échéance de notre devise. La masse de ces avoirs fluctue suivant des impulsions incontrôlables. La crise de méfiance et de désaffection vis-à-vis du franc belge a provoqué de sensibles et brusques retraits de fonds. Devant la baisse inévitable qui en a été la suite, certains Belges eux-mêmes, — il faut l'avouer, — se sont laissé gagner par un « défaitisme financier » que l'on a justement stigmatisé; des fonds ont été placés ou laissés sans nécessité en devises étrangères et des demandes exagérées ont encombré le marché des changes. De cette double action, il est résulté un sérieux déséquilibre de la balance normale des paiements.

Pour enrayer dans une certaine mesure un mouvement excessif de pessimisme et donner aux bons citoyens un avertissement grave, un arrêté royal, apportant certaines restrictions aux transactions de change, fut pris le 10 août 1923.

*
* *

Mais en définitive, quoi que fasse la Banque, en ce qui la concerne, pour préserver la valeur du franc, ses efforts sont nécessairement subordonnés à ceux du Gouvernement d'une part, et de tous les citoyens belges, d'autre part.

Toute monnaie subit, directement ou indirectement, le contre-coup de l'état des finances publiques et celui de la balance des paiements.

En conséquence, la lutte pour l'assainissement des finances publiques doit être poursuivie avec une énergie redoublée, par une compression radicale des dépenses publiques, par l'exécution rigoureuse des lois d'impôt, et par toutes les mesures, si dures soient-elles, requises pour assurer la régularité et une aisance suffisante à la Trésorerie de l'État.

En même temps, la nécessité de se rapprocher de l'équilibre de la balance des paiements s'impose plus impérieusement que jamais, et cela surtout par le rétablissement de la balance commerciale. Nous devons absolument consommer moins et produire davantage, de manière à diminuer nos importations et à conquérir de nouveaux débouchés pour nos exportations.

Il est actuellement bien difficile de connaître le sens de notre balance des paiements. Heureusement, nous pouvons dire que, si elle est momentanément encore peu favorable, elle est dominée par des perspectives réconfortantes : les mines de la Campine commencent à nous livrer de précieux éléments d'exportation qui vont en croissant rapidement, et notre colonie se révèle de plus en plus comme une source de richesses qui dépasse les prévisions des plus optimistes.

La réalisation de ces espérances et le rétablissement d'un ordre international, que l'on peut escompter pour le jour où les deux grands problèmes des réparations et des dettes interalliées auront trouvé une

solution, dissiperont les méfiances injustifiées qui ont mené notre devise à un niveau inférieur à celui que lui assignerait le jeu des seuls phénomènes économiques.

Nous avons la conviction que le franc belge remontera, si les Belges eux-mêmes font les efforts qu'exigent d'eux l'avenir de la Patrie et le légitime souci de leurs intérêts bien compris.

La Banque, de son côté, à travers les difficultés multipliées, consciente de l'importance de sa tâche, poursuivra sa mission sans défaillance et sans douter un seul instant du succès final.

*
* *

Capital.

Au 31 décembre 1923, les 50.000 actions formant le capital de la Banque se divisaient ainsi :

Actions inscrites	17.575
» au porteur	32.425
	50.000

Les 17.575 actions nominatives étaient réparties entre 769 titulaires, dont 445 possédaient au moins 10 actions.

Taux d'escompte.

Le taux d'escompte, qui était de 4,5 p. c. depuis le 8 juin 1922, a été porté à 5,5 p. c. le 23 janvier 1923.

Le taux moyen de l'escompte a été, en 1923, de 5,44 p. c. En 1922 il avait été de 4,72 p. c. (*)

(*) Taux d'escompte des Banques d'émission étrangères en 1923 :

Banque d'Angleterre	Banque de France	Banque d'Italie	Banque des Pays Bas
Au 1er janvier . 3 p. c.	Au 1er janvier . 5 1/2 p. c.	Au 1er janvier . 6 p. c.	Au 1er janvier . 4 p. c.
» 5 juillet . 4 »	» 11 mars . 5 »	» 10 juillet . 5 1/2 »	» 12 décembre 4 1/2 »

Banque d'Allemagne	Banque Nationale Suisse	Banque d'Espagne	Banque de Norwège
Au 1er janvier . 10 p. c.	Au 1er janvier . 3 p. c.	Au 1er janvier . 5 1/2 p. c.	Au 1er janvier . 5 p. c.
» 18 janvier. 12 »	» 14 juillet . 4 »	» 23 mars . . 5 »	» 2 mai . . 6 »
» 23 avril 18 »			» 10 novembre. 7 »
» 2 août . . 30 »			
» 15 septembre 90 »			

Banque de Suède	Banque de Danemark	Fed. Res. Bk. New-York	Banque du Japon
Au 1er janvier . 4 1/2 p. c.	Au 1er janvier . 5 p. c.	Au 1er janvier . 4 p. c.	Au 1er janvier . 8 p. c.
» 8 novembre 5 1/2 »	» 30 avril . . 6 »	» 21 février . 4 1/2 »	

Escompte.

Le montant des effets sur la Belgique escomptés en 1923 a été de . . . . . fr. 3.770.847.808,03
En 1922, il avait été de . . . . . » 2.365.229.484.52
Différence en plus pour 1923 . . . . . fr. 1.405.618.323,51

Le nombre des effets sur la Belgique escomptés en 1923 a été de 784.311
En 1922, il avait été de 607.445
Différence en plus pour 1923 . . . . . 176.866

Les Comptoirs ont escompté	557.274	effets pour	fr.	2.206.803.445,85
La Succursale a escompté	45.702	»	»	743.970.850,72
Bruxelles »	181.335	»	»	820.073.511,46

Dans le montant total des effets sur la Belgique, les opérations des Comptoirs représentent . . . . . 58,52 p. c.
celles de la Succursale . . . . . 19,73 »
celles de Bruxelles. . . . . 21,75 »

Les effets payables à Bruxelles s'élèvent à. .	fr.	1.012.323.412,27
» à Anvers et dans les villes à Agence	»	2.533.411.856,89
» dans les localités postales.	»	225.112.538,87

L'échéance moyenne des effets escomptés est de 63 jours environ.

Les effets sur la Belgique se divisent en :

76.093	effets acceptés	fr.	979.427.634,78
706.491	» non acceptés et promesses . .	»	2.263.482.693,63
172	opérations d'achat et vente . . .	»	244.300.459,20
1.555	» sur warrants	»	283.637.020,42

La moyenne du montant des effets acceptés, qui était en 1922 de fr. 12.575,26, s'élève en 1923 à fr. 12.871,45 et celle des effets non acceptés passe de fr. 2.407,81 à fr. 3.203,84.

L'échéance moyenne des acceptations est de 63 jours en 1923, contre 56 en 1922; celle des effets non acceptés et promesses est de 63 jours en 1923, contre 67 en 1922.

Si, au montant des effets escomptés sur la Belgique, l'on ajoute 20.889 effets sur l'étranger pour une somme de fr. 1.201.841.691,39, on constate que le portefeuille a reçu, en 1923, 805.200 effets pour une somme de fr. 4.972.689.499,42.

Effets refusés

En 1923, la Banque a refusé 471 effets ne réunissant pas les conditions statutaires. Ils représentaient un capital de . . fr. 2.241.525,65.

Ces effets se divisaient comme suit :

aux cédants à Bruxelles . . .	309	effets pour fr.	1.102.960,66
» à Anvers . . .	11	» » »	311.681,21
» dans les Comptoirs	151	» » »	826.883,78

Produit de l'Escompte.

Le produit net de l'escompte s'élève, pour l'exercice 1923, à fr. 34.580.546,04 et se subdivise comme suit :

1° Produit de l'escompte des valeurs belges	fr.	41.428.342,84
Il faut ajouter à ce chiffre le réescompte au 31 décembre 1922	»	1.531.576,20
	fr.	42.959.919,04
et en déduire : *a*) le réescompte au 31 décembre 1923, 4.394.114,80		
b) le produit de l'escompte excédant 3 $^1/_2$ p.c. revenant à l'État, 12.319 107,53		
	fr.	16.713.222,33
Reste	fr.	26.246.696,71

	Report . .		fr. 26.246.696,71
2° Produit de l'escompte des valeurs étrangères	fr.	9.130.394,38	
Il faut ajouter à ce chiffre le réescompte au 31 décembre 1922	»	510.881,55	
	fr.	9.641.275,93	
et en déduire le réescompte au 31 décembre 1923, ...		1.307.426,60	
Reste			fr. 8.333.849,33
Le produit total pour l'exercice est donc de . .			fr. 34.580.546,04
Les Comptoirs ont touché pour ducroire, déduction faite des frais généraux remboursés à la Banque, ...			fr. 2.921.179,89

Portefeuille.

Le portefeuille figure au bilan du 31 décembre 1923 pour . . . . . fr. 1.354.799.692,42

Encaissement des Effets.

Pendant l'exercice 1923, 778.809 effets provenant des divers portefeuilles de la Banque et s'élevant à fr. 4.193.749.878,92 ont été mis en recouvrement, à savoir :

1° à Bruxelles : 175.607 effets, pour un capital de fr. 728.039.352,13

Sur ce nombre, 18.404 effets, soit 10,48 p. c., pour fr. 45.314.147,71, n'ont pas été payés à l'échéance ; parmi ceux-ci, 10.195 effets, pour un capital de fr. 27.369.293,24, ont été payés chez les huissiers ou à la caisse après protêt.

Il reste donc 8.209 effets impayés, remboursés par les cédants, pour un capital de fr. 17.944.854,47, c'est-à-dire 4,67 p. c. du nombre total des effets et 2,46 p. c. du capital ;

A reporter . . fr. 728.039.352,13

Report . .	fr.	728.039.352,13
2° en province : 347.908 effets, pour un capital de	fr.	2.085.446.398,71

Sur ce nombre, 23.773 effets, soit 6,83 p. c., pour fr. 53.233.986,36, n'ont pas été payés à l'échéance ; parmi ceux-ci, 10,486 effets, pour un capital de fr. 24.384.172,49, ont été payés chez les huissiers.

Il reste donc 13.287 effets remboursés par les cédants, pour un capital de fr. 28.849.813,87, c'est-à-dire 3,82 p. c. du nombre total des effets et 1,38 p. c. du capital ;

3° par l'Administration des Postes : 234.506 effets, pour un capital de	fr.	211.167.059,84

Sur ce nombre, 9.655 effets, pour un capital de fr. 11.725.476,92, n'ont pas été payés à l'échéance.

Les cédants ont donc remboursé 4,12 p. c. du nombre total des effets remis à la Poste pour encaissement et 5,55 p. c. du capital de ces mêmes effets ;

4° par les correspondants étrangers : 20.788 effets, pour un capital de	fr.	1.169.097.068,24
Total . .	fr.	4.193.749.878,92

Le 30 novembre, 30.939 effets, pour un capital de fr. 45.698.101,94 ont été mis en recouvrement à Bruxelles : c'est l'échéance la plus forte de l'année au point de vue du montant.

Les effets impayés pour lesquels il a fallu recourir aux cédants se répartissent comme suit :

Cédants de Bruxelles :

par déclarations,	63	effets,	pour un capital de	fr.	94.137,16
par protêts,	7.717	»	»	»	10.790.166,23

Cédants de province :

par déclarations,	82	effets,	pour un capital de	fr.	190.770,45
par protêts,	23.289	»	»	»	47.445.071,42
Au total .	31.151	»	»	»	58.520.145,26

L'annexe *E* indique le nombre et le montant des effets remis à l'encaissement par les titulaires de comptes courants.

Le nombre de ces effets s'élève à 263.807, pour un capital de fr. 298.446.394,29.

Le produit du droit d'encaissement perçu sur ces effets est de fr. 207.208,31.

Valeurs à réaliser.

Le montant des valeurs possédées par la Banque en vertu de l'art. 39 des Statuts, figure au bilan de 1923 pour . . . fr. 3.001.476,35

Avances sur Fonds publics.

Pendant l'exercice 1923, il a été consenti, sur nantissement de fonds publics:

346 prêts pour . . . . . fr. 2.338.400,—

Les avances en comptes courants nantis se sont élevées à . . . . . » 5.068.100.310,79

Total . . . fr. 5.070.438.710,79

Les prêts en cours au 31 décembre 1923 s'élevaient à	fr.	1.738.600,—
Le solde des comptes courants d'avances s'élevait à	fr.	353.406.410,28
	fr.	355.145.010,28

Les intérêts perçus pendant l'exercice s'élèvent à		fr.	13.162.820,55
Il faut ajouter à ce chiffre le réescompte au 31 décembre 1922		»	3.429,04
		fr.	13.166.249,59
et en déduire : *a)* le réescompte au 31 décembre 1923	11.997,04		
b) le produit des prêts excédant 3 1/2 p.c. revenant à l'État	5.856.105,27		
		fr.	5.868.102,31
Le produit net pour l'exercice est donc de . .		fr.	7.298.147,28

Le mouvement des Caisses se traduit par les chiffres suivants : **Mouvement des Caisses.**

		RECETTES.		PAIEMENTS.
Caisses de Bruxelles	fr.	49.745.727.304,04	fr.	49.792.636.932,99
» des Agences	»	70.400.832.120,32	»	73.523.309.958,10
» de la Succursale	»	20.226.635.055,78	»	20.058.269.771,80
	fr.	140.373.194.480,14	fr.	143.374.216 662,89

Le mouvement général des recettes et paiements s'est donc élevé à.	fr.	283.747.411.143,03
Il s'était élevé, en 1922, à	»	253.979.062.296,90
Différence en plus pour 1923	fr.	29.768.348.846,13 (*)

(*) En ajoutant au solde de caisse au 31 décembre 1922 les recettes de l'exercice 1923 et en déduisant du total les paiements de l'exercice, on n'obtient pas le solde de caisse porté au bilan du 31 décembre 1923. La différence provient de ce que le mouvement des caisses comprend les titres de la Dette Belge reçus ou délivrés par la Banque, et qu'au bilan le montant de ces titres restant en dépôt figure, non pas dans le solde de caisse, mais sous la rubrique : « Trésor public. — Depôts en Fonds publics. »

L'encaisse de la Banque comprenait :

	Au 31 décembre 1922.	Au 31 décembre 1923.
Espèces et lingots d'or .	fr. 268.917.292,70	fr. 270.486.869,91
Argent, billon et divers	» 55.040.486,62	» 75.098.587,95
Total comparatif de l'encaisse métallique	fr. 323.957.779,32	fr. 345.585.457,86

En y ajoutant le montant des traites et disponibilités sur l'étranger, soit fr. 18.208.272,59, on obtient pour l'encaisse de la Banque au 31 décembre 1923 un total de fr. 363.793.730,45.

Voici quelques montants de l'encaisse métallique de la Banque depuis 1905 :

31 décembre 1905.	fr.	117.621.107,66
» 1910.	»	203.401.328,28
30 juin 1914.	»	334.981.772,07
31 décembre 1914.	»	268.999.172,93
» 1918.	»	289.719.800,29
» 1919.	»	293.514.889,90
» 1920.	»	294.404.862,18
» 1921.	»	307.150.949,40
» 1922.	»	323.957.779,32
» 1923.	»	345.585.457,86

Comptes courants

La balance des comptes courants particuliers figure au passif du bilan, au 31 décembre 1923, pour . . . . . fr. 409.671.779,01

Le mouvement général des comptes courants particuliers, y compris ceux de la Caisse générale d'épargne et de retraite, de la Société du Crédit Communal et de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, s'est élevé,

en 1923, à Bruxelles à	fr.	69.659.127.527,30
dans les Agences à	»	26.068.280.796,40
à la Succursale d'Anvers à	»	21.707.451.249,09
Total. . .	fr.	117.434.859.572,79

Le mouvement général des comptes courants particuliers à Bruxelles, dans les Agences et à Anvers s'élevait, en 1922, à . . . . . fr. 96.309.464.997,24

Différence en plus pour 1923 . . . . . fr. 21.125.394.575,55

La moyenne des soldes créditeurs, qui avait été en 1922 de . . . . . fr. 233.941.000,—
a été en 1923 de . . . . . » 181.907.000,—

Les versements effectués en 1923 au profit de titulaires de comptes courants domiciliés dans d'autres localités s'élèvent :

à Bruxelles sur les Agences, à	fr.	3.423.756.211,32
dans les Agences sur Bruxelles, à	»	4.508.513.111,71
dans les Agences sur les Agences, à . . .	»	6.586.417.642,21
Total. . . .	fr.	14.518.686.965,24

Chambres de Compensation

Les prévisions que nous formulions dans notre rapport précédent en ce qui concerne les Chambres de Compensation ont été largement dépassées. Nous avions en effet prévu pour la fin de 1923 la création d'une quinzaine de Chambres : en réalité la Banque a installé, à l'heure actuelle, 20 de ces organismes, dont 13 pendant l'année qui vient de finir (*).

Les opérations ont pris de ce fait une extension de plus en plus considérable. Le petit tableau ci-après la fait ressortir :

Exercices	Nombre de Chambres	Pièces compensées	Capitaux compensés
1920	6	1.229.136	56.785.218.347,18
1921	6	1.746.581	105.150.654.822,71
1922	7	2.244.211	129.009.753.541,75
1923	20	3.125.877	191.647.392.753,48

(*) Ce sont, avec la date d'ouverture : Bruges (18 avril); Courtrai (5 janvier); Hasselt (17 avril); Huy (15 mars); Louvain (11 janvier); Malines (26 janvier); Mons (19 mars); Namur (8 mai); Ostende (10 avril); Renaix (24 avril); Roulers (21 février); Verviers (9 janvier); Saint-Nicolas (23 mai).

L'annexe H donne les chiffres pour les différentes Chambres en 1923.

Le montant moyen par pièce compensée s'est élevé de 57.486 francs en 1922, à 61.310 francs environ en 1923.

L'augmentation de 1923 sur 1922 est de 881.666 pièces et, en capitaux, de fr. 62.637.639.211,73.

Chèques et virements postaux

Le public apprécie de plus en plus les avantages que lui procure le service des chèques et des virements postaux; continuant son mouvement ascendant, le montant total des opérations n'est pas loin d'atteindre une centaine de milliards de francs, ainsi que l'attestent les chiffres suivants comparés à ceux de 1922 :

Nombre de comptes au 31 décembre 1923 : 116.028 (en 1922 : 93.726).
Nombre d'opérations en 1923 : 26.367.000 (en 1922 : 21.905.000), pour un montant de fr. 98.950.000.000 (en 1922 : fr. 72.382.000.000).

En 1923, 84,— p. c. des transferts ont été réglés sans emploi de monnaie (en 1922, 81,80 p. c.).

L'avoir des titulaires s'élève au 31 décembre 1923 à fr. 1.044.000.000 (en 1922 : fr. 748.000.000).

Trésor public

Les recettes (espèces et titres) effectuées en 1923 pour compte du

Trésor public s'élèvent à	fr.	34.642.280.593,08
les paiements à	»	37.965.221.833,55
Mouvement total	fr.	72.607.502.426,63
Il avait été en 1922 de	»	73.302.788.421,53

L'émission des bons du Trésor escomptés à six mois, reprise le 6 décembre 1922, à concurrence du montant des bons dont le renouvellement n'avait pas été sollicité, a été autorisée, sans limitation de capital, à partir du 8 janvier de cette année.

Le taux de ces placements, qui était de 4 p. c. l'an le 1er janvier, a été porté à 4 1/2 p. c. l'an le 1er février et à 5 p. c. l'an le 4 août suivant.

Pendant l'année, nous avons collaboré à l'émission de l'emprunt à lots 5 p. c. 1923, de fr. 1.000.000 000 de la Fédération des Coopératives pour Dommages de Guerre et nous avons effectué à nos guichets l'échange

des titres provisoires de l'emprunt de 1922 de cette Fédération contre des obligations définitives.

Nous avons procédé à l'estampillage des bons de caisse des emprunts interprovinciaux à 5 p. c. des trois séries arrivant à échéance les 10 décembre 1923, 10 mars et 10 juin 1924, présentés par les porteurs de ces titres désireux d'en obtenir le remboursement à leur date respective d'échéance; nous avons également commencé l'estampillage des obligations des emprunts Série A à 4 p. c. et Série B à 6 p. c. émis par la Société Anonyme « Lloyd Royal Belge ».

Les coupons des divers emprunts de l'État, des Dettes congolaises, de la Caisse d'annuités, de la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, des titres des Sociétés de chemins de fer repris par l'État, de la Fédération des Coopératives pour Dommages de Guerre, du Crédit Communal, du Chemin de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains, du Lloyd Royal Belge et de l'emprunt du Grand-Duché de Luxembourg payés aux guichets de la Banque, tant à Bruxelles qu'en province, sont au nombre de 33.502.413

Nous en avions payé en 1922	25.547.103
Différence en plus pour 1923	7 955.310

Indépendamment du nombre considérable de coupons payés, il a été détaché, cette année, des obligations déposées à la Caisse de l'État, 3.153.845 coupons, contre 3 569.203 en 1922.

A la fin de l'année 1922 et durant l'année 1923, nous avons fait pour compte du Trésor deux opérations de caisse relativement peu importantes quant aux montants, mais qui ont cependant occasionné un travail considérable. Ce fut d'abord le retrait des pièces de zinc émises pendant l'occupation allemande. La Banque a fait rentrer plus de 85 millions de ces pièces pour un montant de plus de 12 millions de francs.

Ensuite, l'émission des jetons-bons monétaires de 2 francs, 1 franc et 50 centimes donna lieu à une sortie de 78 millions de ces pièces pour un montant d'environ 80 millions de francs.

Le solde du compte du Trésor était, le 31 décembre 1923, de . . . . . fr. 20.585.067,73

Le solde moyen de l'année a été de . . . » 169.326.000,—

Le chiffre moyen des dispositions courantes, de » 176.418 697,90

Les fonds publics déposés pour compte du Trésor s'élèvent, le 31 décembre 1923, à . . » 20.774.996.257.51

Ils s'élevaient, le 31 décembre 1922, à . . » 24.062.058.245,40

Caisse générale d'Épargne et de Retraite.

Le solde créditeur de la Caisse d'Épargne est compris pour fr. 6.295.758,26 dans le solde général des comptes courants qui figure au bilan du 31 décembre 1923.

Les valeurs qui constituent le portefeuille de la Caisse d'Épargne et les prêts effectués pour compte de cette institution figurent à l'actif et au passif de la Banque pour . . . . . fr. 250.669.404,72

Ce chiffre était, en 1922, de . . . . . » 216.509.871,73

Accréditifs.

Les accréditifs délivrés en 1923 ont atteint, à Bruxelles, le nombre

de.	15.857	pour fr.	78.304.597,39
à Anvers	6.289	»	32.475.179,62
dans les Agences	24.987	»	88.125.447,27
Ensemble . . .	47.133	»	198.905.224,28
Les accréditifs délivrés en 1922 avaient atteint le nombre de . .	62.314	»	212.788.799,69

Ainsi que nous le faisions déjà remarquer l'an dernier, le chèque déplacé se substitue de plus en plus à l'accréditif dont l'emploi se restreint aux réglements peu importants.

Dépôts volontaires.

Au 31 décembre 1923, le montant total des dépôts volontaires était de . . . . . fr. 2.980.187.619,76

Les dépôts à découvert sont compris dans ce chiffre pour . . . . . fr. 2.844.749.965,—

Au 31 décembre 1922, les dépôts à découvert s'élevaient à . . . . . fr. 2.537.274.682,—

Le nombre des déposants au service des Dépôts à découvert s'élève, au 31 décembre 1923, à 19.476, en augmentation de 622 sur le nombre existant au 31 décembre 1922.

Le nombre des déposants avec un capital inférieur à fr. 5.000 est de 5.185.

Les diverses catégories de valeurs déposées sont au nombre de 4.120.

Les dépôts de la Succursale d'Anvers figurent dans le chiffre total pour . . . . . fr. 7.018.500,—

Les produits totaux des Dépôts fermés et à découvert ont atteint la somme de . . . . . fr. 2.159.418,01

Immeubles de service.

Le compte « Immeubles de service » figure au bilan du 31 décembre 1923 pour . . . . . fr. 29.166.804,86

Matériel et Mobilier.

Le compte « Matériel et Mobilier » figure au bilan du 31 décembre 1923 pour . . . . . fr. 2.548.022,57

Compte d'amortissement des immeubles, matériel et mobilier.

Le Compte d'amortissement des Immeubles de service, Matériel et Mobilier, dont les ressources sont converties en fonds publics, figure au bilan du 31 décembre 1923 pour . . . . . fr. 16.127.775,71

Approvisionnements pour la fabrication des billets et des labeurs.

La somme de fr. 1.278,879,29 qui représente la valeur des clichés, des encres et surtout du papier destiné aux billets et aux imprimés nécessaires aux divers services de la Banque et des Agences, figure au bilan sous le libellé : « Approvisionnements pour la fabrication des billets et des labeurs. »

Cautionnements.

Le compte « Cautionnements » comprend les cautionnements fournis à la Banque par l'Administrateur de la Succursale, les Comptoirs, les Agents, les Huissiers et les Encaisseurs. Ils consistent en valeurs mobilières et immobilières pour une somme de fr. 17.370.332,—, qui figure à l'actif et au passif du bilan.

Fonds publics.

Le compte « Fonds publics » figure au bilan du 31 décembre 1923 pour . . . . . fr. 49.998.620,—

Il comprend :

en Dette Belge	2 ½ p. c.,	. . . .	un capital nominal de	fr.	14.127.800
»	3 »	(1re série)	»	»	9.691.000
»	3 »	(2me »)	»	»	35.000.000
»	3 »	(3me »)	»	»	6.460.200
»	5 »	(Rest. Nat.)	»	»	15.000.000
en Dette Congolaise 4 p. c. 1906,			»	»	11.070.000
en Bons du Trésor Belge, à 6 mois			»	»	6.000.000

Billets de banque

Le compte des billets au porteur figure au bilan pour . . . . . fr. 7.973.292.475

Les billets en caisse pour . . . . . » 436.101.170

Le montant des billets en circulation le 31 décembre 1923 était donc de . . . . . fr. 7.537.191.305

Le 31 décembre 1922, il était de. . . . . » 6.876.391.832

Ces deux montants se décomposent comme suit, selon les diverses coupures :

	au 31 décembre 1922	au 31 décembre 1923	DIFFÉRENCES
Billets de fr. 1.000 :	2.201.515.000	2.437.230.000	+ 235.715.000
» » 500 :	244.595.500	273.194.000	+ 28.598.500
» » 100 :	3.224.333.800	3.612.327.600	+ 387.993.800
» » 50 :	420.012.500	460.124.100	+ 40.111.600
» » 20 :	584.837.740	580.707.540	— 4.130.200
» » 5 :	164.194.330	171.813.345	+ 7.619.015
» » 1 :	36.902.962	1.794.720	— 35.108.242
TOTAL	6.876.391.832	7.537.191.305	+ 660.799.473

La moyenne des billets en circulation pendant l'année 1923 a été de . . . . . fr. 7.040.845.843

Cette moyenne avait été en 1922 de . . . . » 6.442.560.122

La circulation moyenne des billets en 1923 se décompose comme suit :

	2.194.458	billets de fr.	1.000,	soit .	fr.	2.194.458.000
	508.706	» »	500	» .	»	254.353.000
	33.818.655	» »	100	» .	»	3.381.865.500
	8.789.347	» »	50	» .	»	439.467.350
	29.100.548	» »	20	» .	»	582.010.960
	34.267.234	» »	5	» .	»	171.336.170
	17.354.863	» »	1	» .	»	17.354.863
Ensemble	126.033.811	billets pour			fr.	7.040.845.843

La Banque a retiré de la circulation et annulé :

805.000	billets de fr.	1.000 . . .	fr.	805.000.000
74.000	» »	500 . . .	»	37.000.000
3.309.649	» »	100 . . .	»	330.964.900
2 180.297	» »	50 . . .	»	109.014.850
17 175.000	» »	20 . . .	»	343.500.000
24.704.050	»	5 . . .	»	123.520.250
54.057 000	» »	1 . . .	»	54.057.000
Ensemble 102.304.996	billets pour		fr.	1.803.057.000
En 1922, 139.719.025	»		»	2.215.523.025

Les deux totaux pour 1923 correspondent respectivement à 81,17 p. c. et à 25,61 p. c. du nombre et du montant moyens des billets tenus en circulation pendant l'année.

Le nombre de billets imprimés en 1923, est encore considérable ; ils se répartissent comme suit, selon les coupures :

	90.000	billets de	500	francs
	7.749.000	»	100	»
	2.580.000	»	50	»
	21.469.000	»	20	»
	36.630.000	»	5	»
	13.568.000	»	1	»
Soit au total	82.086.000	»	contre 115.908.000	en 1922.

Balance du Passif et de l'Actif.

Le passif de la Banque, exigible par des tiers au 31 décembre 1923, comprend :

Les billets de banque en circulation. . . .	fr.	7.537.191.305,—
Le solde créditeur des comptes courants. . .	»	430.256.846,74
Ensemble. . .	fr.	7.967.448.151,74

L'actif comprend :

Les fonds publics de la Banque et de la Réserve.			fr.	103.322.779,13
L'encaisse métallique .	fr.	345.585.457,86		363.793.730,45
Les valeurs étrangères .	»	18.208.272,59		
Les prêts sur avoir à l'Étranger			»	84.652.919,02
Le portefeuille			»	1.354.799 692,42
Les prêts sur fonds publics			»	355.145.010,28
Dette interprovinciale reprise par l'État . . .			»	480.000.000,—
Bons du Trésor (retrait des marcs)			»	5.300.000.000,—
Ensemble. . .			fr.	8.041.714.131,30

Mouvement général.

L'annexe *C* indique le mouvement général des diverses opérations de la Banque et leurs produits.

Le chiffre de ce mouvement est, pour 1923, de fr. 214.291.992.445,54. En 1922, il fut de fr. 192.853.626.331,15.

Frais généraux.

Les frais généraux d'administration à Bruxelles, à la Succursale d'Anvers et dans les Agences s'élèvent, pour les deux semestres de 1923, à fr. 18.185.397,05. En 1922, leur total atteignit fr. 15.454.651,—.

L'augmentation assez sensible des frais généraux est la conséquence inévitable du renchérissement général des prix survenu durant l'année; elle est notamment due à certaines allocations extraordinaires accordées au personnel.

Il faut ajouter au chiffre susindiqué : le droit de timbre sur la circulation des billets, la dotation des Institutions de prévoyance des employés,

la redevance au Trésor pour le $^1/_4$ p. c. par semestre sur le chiffre de la circulation moyenne productive excédant 275 millions et la redevance pour le service de la Trésorerie en province.

Les chiffres afférents à ces diverses dépenses sont portés aux comptes de « Profits et Pertes » des deux semestres et s'élèvent ensemble à fr. 18.706.648,53.

Le bénéfice net pour le premier semestre s'est élevé à fr. 9.648.415,98.

La répartition, arrêtée par le Conseil général, aux termes de l'art. 43 des Statuts, a fixé le dividende à fr. 123,52, payable par 105 francs, net d'impôt.

Le bénéfice net pour le second semestre s'élève à fr. 10.138.481,— et la part attribuée aux actionnaires est de fr. 129,41 par action, payable, nette d'impôt, par 110 francs.

Le produit de l'action pour les deux semestres est donc de	fr.	252,93
En y ajoutant la part de l'action dans l'accroissement de la réserve	»	35,57
le produit total est de	fr.	288,50
Les bénéfices attribués à la Réserve s'élèvent à . .	fr.	1.778.769,07

Compte de la Réserve.

Le compte de la Réserve figurait au bilan du 31 décembre 1922 pour	fr.	52.459.621,27
En ajoutant à cette somme la part des bénéfices mentionnée plus haut	»	1.778.769,07
on obtient le chiffre de	fr.	54.238.390,34

porté au bilan du 31 décembre 1923.

Le Portefeuille de la Réserve se compose, au 31 décembre 1923, de valeurs belges représentant un capital de fr. . .	fr.	53.324.159,13

Part et Recettes du Trésor.

Le Trésor a perçu en 1923 :

Le quart du bénéfice excédant l'intérêt de 4 p. c. sur le capital de la Banque	fr.	4.446.724,25
L'abonnement au timbre des billets	»	7.040.845,84
L'intervention de la Banque dans les frais de la Trésorerie en province.	»	230.000,—
Le $^1/_4$ p. c. par semestre sur la circulation moyenne productive des billets excédant 275 millions	»	10.321.604,19
Le produit de l'escompte et des prêts excédant $3\,^1/_2$ %	»	18.175.212,80
Total . .	fr.	40.214.387,08

Conformément à la convention du 19 juillet 1919, le Trésor a ristourné sur le montant de l'abonnement au timbre des billets fr. 4.638.712,69 représentant le droit de timbre afférent à la circulation fiduciaire improductive.

Succursale d'Anvers.

Le chiffre des escomptes à notre Succursale d'Anvers s'est élevé à	fr.	743.970.850,72
En 1922 il a été de	»	461.644.621,61
Le produit brut de l'escompte perçu pendant l'année est de	»	5.844.977,06
Il a été, en 1922, de	»	2.376.026,08

Le nombre des comptes courants, qui était de 550 au 31 décembre 1922, est de 592 au 31 décembre 1923.

Le mouvement de ces comptes, qui avait été de	fr.	19.293.200.000,29
en 1922, est, en 1923, de.	»	21.707.451,249,09

La moyenne journalière des soldes créditeurs, qui avait été, en 1922, de . . . . . fr. 58.153.631,20
est, en 1923, de. . . . . » 15.284.946,59

Au 31 décembre 1923, les prêts sur nantissement de fonds publics représentaient . . . fr. 8.600,—

A la même date, le solde des dépôts volontaires était de . . . . . » 7.018.500,—

Le droit de garde perçu a produit . . . . » 95.628,50

Comptoirs.

L'annexe *E* indique les opérations d'escompte réalisées par les Comptoirs de la Banque.

Ces Comptoirs ont escompté pendant l'année 1923 557.274 effets pour . . . . . fr. 2.206.803.445,85

En 1922, ils avaient escompté 458.503 effets pour . . . . . fr. 1.638.814.983,91

Personnel

Le personnel de la banque continue à répondre à ce que l'Administration est en droit d'attendre de son zèle, de son intelligence et de son exactitude.

*
* *

L'assemblée générale du 26 février 1923 a appelé aux fonctions de Censeur M. le Vicomte André Simonis pour achever le mandat de M. Paul Van Hoegaerden, décédé.

Dans votre Assemblée générale du 27 août, vous avez réélu en qualité de Directeur, pour un terme de six ans, M. F. Hautain et renouvelé pour un terme de trois années le mandat de Censeur de MM. P. Capouillet, E. de Hemptinne et A. Kreglinger.

O. Lepreux,	*Vice-Gouverneur,*	*Le Gouverneur,*
Jul. Liebaert,	*Directeurs*	F. HAUTAIN.
F. Carlier		
F. Hankar,		
A. Janssen.		

RAPPORT

DU CONSEIL DES CENSEURS

MESSIEURS,

Avant d'aborder l'objet même de notre rapport, nous remplissons un agréable devoir en joignant le témoignage de notre vive et respectueuse affection à l'éloquent tribut d'hommages et de regrets rendu par le Conseil d'Administration à M. le Gouverneur VAN DER REST à l'occasion de son départ.

Nous souhaitons au premier Gouverneur honoraire de la Banque une longue et heureuse retraite en conservant l'espoir de le voir cependant encore siéger parfois dans nos conseils, où pendant si longtemps nous avons pu apprécier non moins que sa bonne grâce, la clarté de ses vues et la finesse de ses jugements.

Messieurs,

En exécution des dispositions légales et statutaires relatives au contrôle des opérations de notre Institution, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'accomplissement de notre mandat.

Après les avoir examinés soigneusement et vérifié leur entière concordance avec les chiffres figurant aux livres sociaux, nous avons approuvé les bilans et les comptes de profits et pertes semestriels arrêtés au 30 juin et au 31 décembre 1923.

Il a été alloué à chaque action un dividende brut de fr. 123,52 payable par fr. 105 net d'impôts, pour le premier semestre 1923, et un dividende brut de fr. 129,41 payable par fr. 110 net d'impôts pour le second semestre 1923. La part de l'action dans l'augmentation de la réserve doit en outre être évaluée à fr. 35,57. Les redevances à l'État ont atteint les chiffres impressionnants de fr. 17.671.555,62 pour le premier semestre, et de fr. 22.542.831,46 pour le second semestre, soit plus de 40 millions de francs pour l'année.

Les diverses vérifications que nous avons faites au cours de l'année nous ont également permis de constater, une fois de plus, la méthode irréprochable qui préside à la tenue des écritures.

Le Conseil d'Administration attire avec raison l'attention sur l'augmentation des billets en circulation; mais nous insistons à notre tour sur le fait que cette augmentation ne correspond en aucune manière à des avances à l'État. Bien au contraire, le Gouvernement a fait à la Banque un nouveau remboursement de 100 millions, ramenant ainsi à 5.300 millions le total de sa dette vis-à-vis de notre Institut, et il a pris des mesures pour assurer la continuation de cette politique d'amortissement.

Les nouveaux billets mis en circulation ont été réclamés par l'industrie et le commerce, et leur contre-partie se trouve dans le portefeuille de la Banque sous forme d'effets de commerce.

Nous appuyons de toutes nos forces les avertissements du Conseil d'Administration; il importe de lutter contre la vague de défiance qui

assaille notre devise à l'extérieur et à l'intérieur de nos frontières. Le meilleur moyen de la briser, c'est d'activer la politique monétaire préconisée depuis de longues années par la Banque, d'assainir rapidement la situation de nos finances publiques et d'exploiter, par un travail plus intensif que jamais, les ressources latentes de la Mère Patrie et de la Colonie.

Les Conseils de la Banque partagent la même foi en l'avenir du pays et la même volonté de consacrer tous leurs efforts à son complet relèvement.

Les Censeurs,

EUG. DE HEMPTINNE.
Pol BOËL.
Baron DESCAMPS.
MAX HALLET.
A. KREGLINGER.
Vte ANDRÉ SIMONIS.

Le Président,
PIERRE CAPOUILLET.

TABLE DES MATIÈRES

Rapport du Gouverneur . . . . . page 5
Capital. — Taux d'Escompte . . . . . » 13
Escompte . . . . . » 14
Effets refusés. — Produit de l'Escompte . . . . . » 15
Portefeuille. — Encaissement des Effets . . . . . » 16
Valeurs à réaliser. — Avances sur Fonds publics . . . . . » 18
Mouvement des Caisses . . . . . » 19
Comptes courants . . . . . » 20
Chambres de Compensation . . . . . » 21
Chèques et virements postaux. — Trésor public . . . . . » 22
Caisse générale d'Epargne et de Retraite. — Accréditifs. — Dépôts volontaires . . . . . » 24
Immeubles de service. — Matériel et Mobilier. — Compte d'amortissement des immeubles, matériel et mobilier. — Approvisionnements pour la fabrication des billets et des labeurs. Cautionnements. . . . . » 25
Fonds publics. — Billets de banque . . . . . » 26
Balance du Passif et de l'Actif. — Mouvement général. — Frais généraux . . . . . » 28
Compte de la Réserve . . . . . » 29
Part et Recettes du Trésor — Succursale d'Anvers . . . . . » 30
Comptoirs — Personnel . . . . . » 31
Rapport des Censeurs . . . . . » 33

ANNEXES

A. — Bilan au 30 juin 1923.
» au 31 décembre 1923.
B. — Résumé du compte de Profits et Pertes du 1er semestre 1923.
» » 2d semestre 1923.
C. — Tableau du Mouvement des Opérations et de leurs produits en 1923.
D. — Extrait des Situations publiées au *Moniteur Belge* en 1923.
E. — Mouvement des opérations pendant l'année 1923.
F.-G. — Cours des devises étrangères à Bruxelles en 1923.
H. — Opérations des Chambres de Compensation en 1923.

ANNEXES

ANNEXE

A

ACTIF BILAN *arrêté au*

Encaisse Or	268.920.446 88	347.877.492 12
Traites et disponibilités sur l'Étranger	16.823.152 83	
Argent, billon et divers	62.133.892 41	
Portefeuille effets		791.529.787 70
Effets déposés à l'encaissement en compte courant		5.266.498 71
Avances sur Fonds publics belges		243.482.892 96
Prêts sur avoir à l'Etranger		84.652.919 02
Dette interprovinciale reprise par l'État en exécution de la loi du 14 nov. 1919		480.000.000 »
Bons du Trésor Belge représentant l'avance à l'Etat en exécution de la loi du 24 octobre 1919 pour le retrait des monnaies allemandes		5.300.000.000 »
Fonds publics de la Banque		49.998.620 »
» de la Réserve de la Banque		52.459.159 13
» du compte d'amortnt des immeubles de servce, matériel et mobilier		14.894.254 59
Valeurs des Institutions de prévoyance		32.382.460 27
Immeubles de service		28.065.776 57
Matériel et mobilier		2.432.599 78
Approvisionnements pour la fabrication des billets et des labeurs		1.049.601 92
Intérêts acquis à recevoir		30.151.689 91
Valeurs garanties ou à réaliser. (Art. 39 des statuts)		3.027.934 74
		7.467.271.687 42
COMPTES D'ORDRE :		
Trésor public. Portefeuille	155.900.000 »	23.683.655.903 77
» Comptes de dépôts (change étranger)	78.883.791 73	
» Dépôts en fonds publics	15.813.682.261 28	
» » monnaies allemandes	7.635.189.850 76	
Dépôts volontaires		2.845.366.935 90
Nantissements de prêts reçus pr compte de la Banque et de la Caisse d'Épargne		599.433.471 02
Cautionnements divers		17.448.832 »
Caisse générale d'Épargne et de Retraite sous la garantie de l'État. — Valeurs diverses		234.770.494 90
Société Nationale de Crédit à l'Industrie. Valeurs diverses		3.255.462,106 67
Fédérat. des Coopératives pour dommages de guerre. Valeurs diverses		1.017.500,000 »
		39.120.909.431 68

BILAN *arrêté au*

Encaisse Or	270.486.869 91	363.793.730 45
Traites et disponibilités sur l'Étranger	18.208.272 59	
Argent, billon et divers	75.098.587 95	
Portefeuille effets		1.354.799.692 42
Effets déposés à l'encaissement en compte courant		6.828.732 31
Avances sur Fonds publics belges		355.145.010 28
Prêts sur avoir à l'Étranger		84.652.919 02
Dette interprovinciale reprise par l'État en exécutn de la loi du 14 nov. 1919		480.000.000 »
Bons du Trésor Belge représentant l'avance à l'Etat en exécution de la loi du 24 octobre 1919 pour le retrait des monnaies allemandes		5.300.000.000 »
Fonds publics de la Banque		49.998.620 »
» de la Réserve de la Banque		53.324.159 13
» du compte d'amortnt des immeubles de servce, matériel et mobilier		15.757.387 04
Valeurs des Institutions de prévoyance		33.409.004 »
Immeubles de service		29.166.804 86
Matériel et mobilier		2.548.022 57
Approvisionnements pour la fabrication des billets et des labeurs		1.278.879 29
Intérêts acquis à recevoir		29.228.329 51
Valeurs garanties ou à réaliser (Art. 39 des statuts)		3.001.476 35
		8.162.932.767 23
COMPTES D'ORDRE :		
Trésor public. Portefeuille	177.000.000 »	21.167.720.881 14
» Comptes de dépôts (change étranger)	151.734.167 04	
» Dépôts en fonds publics	13.204.408.223 48	
» » monnaies allemandes	7.634.578.490 62	
Dépôts volontaires		2.980.187.619 76
Nantissements de prêts reçus pr compte de la Banque et de la Caisse d'Épargne		606.426.631 02
Cautionnements divers		17.370.332 »
Caisse générale d'Épargne et de Retraite sous la garantie de l'État. — Valeurs diverses		250.669.404 72
Société Nationale de Crédit à l'Industrie. — Valeurs diverses		3.582.429.401 23
Fédérat. des Coopératives pour dommages de guerre. Valeurs diverses		820.000.000 »
		37.587.737.037 10

ANNEXE

A

30 Juin 1923

PASSIF

Capital. 50.000 actions à 1.000 francs	. . . . .	50.000.000 »
Fonds de réserve	. . . . .	53.324.541 87
Billets de banque. Émission à ce jour	7.293.263.475 »	. . . . .
» Billets dans les caisses	461.013.140 »	. . . . .
» Billets en circulation	. . . . .	6.832.250.335 »
Comptes courants. Trésor public	292.198.323 67	451.886.196 34
» Comptes courants particuliers	159.687.872 67	
Déposants d'effets à l'encaissement en compte courant	. . . . .	5.266.498 71
Intérêts et réescomptes sur le second semestre 1923	. . . . .	2.946.907 21
Compte d'amortissement des immeubles de service, matériel et mobilier	. . . . .	15.264.906 82
Institutions de Prévoyance	. . . . .	32.382.460 27
Trésor public. Dépôts en numéraire	. . . . .	216.815 »
Redevances à l'Etat — Produit de l'escompte et des prêts excédant 3 1/2 %	6.990.091 49	17.556.555 62
Part de l'Etat ds les bénéfices du semestre (art. 43 des statuts).	2.162.104 »	
Droit de timbre sur la circulation moyenne du semestre	3.437.608 26	
1/4 % sur la circulation moyenne productive du semestre excédant 275 millions.	4.966.751 87	
Dividende à répartir pour le 1er semestre 1923	. . . . .	6.176.470 58
		7.467.271.687 42
COMPTES D'ORDRE :		
Trésor public. Portefeuille	155.900.000 »	23.683.655.903 77
» Comptes de dépôts (change étranger)	78.883.791 73	
» Dépôts en fonds publics	15.813.682.261 28	
» » monnaies allemandes	7.635.189.850 76	
Déposants : Dépôts volontaires	. . . . .	2.845.366.935 90
» **Nantisst**s de prêts reçus pr compte de la Banque et de la Csse d'Épgne	. . . . .	599.433.471 02
Divers pour leurs cautionnements	. . . . .	17.448.832 »
Caisse générale d'Épargne et de Retraite sous la garantie de l'État.— Valeurs diverses	. . . . .	234.770.494 90
Société Nationale de Crédit à l'Industrie. Valeurs diverses	. . . . .	3.255.462.106 67
Fédérat. des Coopératives pour dommages de guerre. Valeurs diverses	. . . . .	1.017.500.000 »
		39.120.909.431 68

31 Décembre 1923

Capital. 50.000 actions à fr. 1.000	. . . . .	50.000.000 »
Fonds de réserve	. . . . .	54.238.390 34
Billets de banque. Émission à ce jour	7.973.292.475 »	. . . . .
» Billets dans les caisses	436.101.170 »	. . . . .
» Billets en circulation.	. . . . .	7.537.191.305 »
Comptes courants. Trésor public	20.585.067 73	430.256.846 74
» Comptes courants particuliers	409.671.779 01	
Déposants d'effets à l'encaissement en compte courant	. . . . .	6.828.732 31
Intérêts et réescomptes sur le 1er semestre 1924.	. . . . .	5.713.538 44
Compte d'amortissement des immeubles de service, matériel et mobilier	. . . . .	16.127.775 71
Institutions de Prévoyance	. . . . .	33.409.004 »
Trésor public. Dépôts en numéraire	. . . . .	268.755 »
Redevances à l'Etat — Produit de l'escompte et des prêts excédant 3 1/2 %	11.185.121 31	22.427.831 46
Part de l'État ds les bénéfices du semestre (art. 43 des statuts)	2.284.620 25	
Droit de timbre sur la circulation moyenne du semestre	3.603.237 58	
1/4 % sur la circulation moyenne productive du semestre excédant 275 millions.	5.354.852 32	
Dividende à répartir pour le 2d semestre 1923	. . . . .	6.470.588 23
		8.162.932.767 23
COMPTES D'ORDRE :		
Trésor public. Portefeuille	177.000.000 »	21.167.720.881 14
» Comptes de dépôts (change étranger)	151.734.167 04	
» Dépôts en Fonds publics	13.204.408.223 48	
» » monnaies allemandes	7.634.578.490 62	
Déposants : Dépôts volontaires	. . . . .	2.980.187.619 76
» **Nantisst**s de prêts reçus pr compte de la Banque et de la Csse d'Épgne	. . . . .	606.426.631 02
Divers pour leurs cautionnements	. . . . .	17.370.332 »
Caisse générale d'Épargne et de Retraite sous la garantie de l'État. — Valeurs diverses	. . . . .	250.669.404 72
Société Nationale de Crédit à l'Industrie. — Valeurs diverses	. . . . .	3.582.429.401 23
Fédérat. des Coopératives pour dommages de guerre Valeurs diverses	. . . . .	820.000.000 »
		37.587.737.037 10

ANNEXE

B

DOIT — *Résumé du compte de* PROFITS

A Escompte. Réescompte sur le 2d semestre 1923, à Bruxelles et dans les Agences	1.629.947 35	2.940.109 93
» » » à la Succursale d'Anvers . .	1.310.162 58	
» **Prêts sur Fonds publics.** Réescompte sur le 2d semestre 1923 à Bruxelles et dans les Agences	6.795 91	6.797 28
» » » » à la Succursale d'Anvers	1 37	
» **Frais généraux d'administration** à Bruxelles, à la Succursale d'Anvers et dans les Agences .	. . . . .	8.707.607 47
» **Institutions de Prévoyance.** Subside	. . . . .	588.198 50
» **Compte d'amortissement** des Immeubles de service, Matériel et Mobilier .	. . . . .	350.000 »
» **Redevances à l'Etat** — Intervention de la Banque dans les frais de la Trésorerie . .	115.000 »	17.671.555 62
Droit de timbre sur la circulation moyenne du semestre . .	3.437.608 26	
1/4 % sur la circulon productve moyenne du semstre excédnt 275 millns	4.966.751 87	
Produit de l'escompte et des prêts excédant 3 1/2 %	6.990.091 49	
Part de l'État dans les bénéfices du semestre (Art. 43 des statuts)	2.162.104 00	
» **Fonds de Réserve.** Part de la réserve dans les bénéfices	. . . . .	864.920 60
» **Œuvres de bienfaisance**, allocation statutaire.	. . . . .	12.500 »
» **Dividendes aux actions** — 50.000 actions à fr. 20 intérêts à 4 % l'an (1)	1.000.000 »	6.176.470 58
50.000 » fr. 103,52 dividende . . (1)	5.176.470 58	
(1) Coupon de fr. 123,52 payable par 105 fr. net d'impôt.		
		37.318.159 98

Résumé du compte de PROFITS

A Escompte. Réescompte sur le 1er semestre 1924, à Bruxelles et dans les Agences	3.795.065 55	5.701.541 40
» » » à la Succursale d'Anvers . .	1.906.475 85	
» **Prêts sur Fonds publics.** Réescompte sur le 1er semestre 1924 à Bruxelles et dans les Agences.	11.995 64	11.997 04
» » » à la Succursale d'Anvers	1. 40	
» **Frais généraux d'administration** à Bruxelles, à la Succursale d'Anvers et dans les Agences .	. . . . .	9.477.789 58
» **Institutions de Prévoyance.** Subside	. . . . .	526.000 »
» **Compte d'amortissement** des Immeubles de service. Matériel et Mobilier .	. . . . .	350.000 »
» **Effets en souffrance** : Amortissement	. . . . .	55.450 05
» **Redevances à l'Etat** — Intervention de la Banque dans les frais de la Trésorerie . . .	115.000 »	22.542.831 46
Droit de timbre sur la circulation moyenne du semestre . . .	3.603.237 58	
1/4 % sur la circulon productve moyenne du semstre excédnt 275 mills	5.354.852 32	
Produit de l'escompte et des prêts excédant 3 1/2 %	11.185.121 31	
Part de l'État dans les bénéfices du semestre (Art. 43 des statuts)	2.284.620 25	
» **Fonds de Réserve.** Part de la réserve dans les bénéfices	. . . . .	913.848 47
» **Œuvres de bienfaisance**, allocation statutaire	. . . . .	12.500 »
» **Dividendes aux actions** — 50.000 actions à fr. 20 intérêts à 4 % l'an (1)	1.000.000 »	6.470.588 23
50.000 » fr. 109,41 dividende . (1)	5.470.588 23	
(1) coupon de fr. 129,41 payable par fr. 110 net d'impôt		
		46.062.546 23

ET PERTES *du 1er semestre 1923* **AVOIR**

ANNEXE **B**

Par Escompte. Produit brut à Bruxelles et dans les Agences	18.783.112 72	24.555.696 17
» » » à la Succursale d'Anvers	5.772.583 45	
» **Droit d'encaissement** sur effets remis par les titulaires de comptes courants à Bruxelles et dans les Agences	58.694 52	87.497 18
» » » » à la Succursale d'Anvers	28.802 66	
» **Prêts sur Fonds publics.** Intérêts reçus à Bruxelles et dans les Agences	4.109.543 32	5.611.500 32
» » » à la Succursale d'Anvers	1.501.957 »	
» **Intérêts reçus** ou acquis au cours du 1er semestre 1923	. . . . .	6.053.415 56
» **Caisse. Droit de garde** sur dépôts à Bruxelles et dans les Agences	865.493 55	912.554 55
» » » » à la Succursale d'Anvers	47.061 »	
» **Bénéfices divers** à Bruxelles et dans les Agences	37 07	1.132 40
» » à la Succursale d'Anvers	1.095 33	
» **Rentrées sur créances amorties** des exercices précédents à Bruxelles et dans les Agences	. . . . .	96.363 80
		37.318.159 98

ET PERTES *du 2d semestre 1923*

Par Escompte. Produit brut à Bruxelles et dans les Agences	21.501.822 52	30.985.608 73
» » » à la Succursale d'Anvers	9.483.786 21	
» Droit d'encaissemt sur effets remis par les titulaires de ctes cts à Bruxelles et dans les Agences	83.234 26	119.711 13
» » » » à la Succursale d'Anvers	36.476 87	
» **Prêts sur Fonds publics.** Intérêts reçus à Bruxelles et dans les Agences	5.237.991 79	7.561.546 55
» » » à la Succursale d'Anvers	2.323.554 76	
» **Intérêts reçus** ou acquis au cours du 2d semestre 1923	. . . . .	6.086.536 59
» **Caisse. Droit de garde** sur dépôts à Bruxelles et dans les Agences	1.198.295 96	1.246.863 46
» » » » à la Succursale d'Anvers	48.567 50	
» **Bénéfices divers** à Bruxelles et dans les Agences	36.615 80	37.579 54
» » à la Succursale d'Anvers	963 74	
» **Rentrées sur créances amorties** des exercices précédents à Bruxelles et dans les Agences		24.700 23
		46.062.546 23

ANNEXE

C

Tableau du MOUVEMENT DES OPÉRATIONS *et de leurs* PRODUITS

en 1923

OPÉRATIONS	MOUVEMENT des OPÉRATIONS	PRODUITS
Escompte des Effets sur la Belgique . . . . . fr.	3.770.847.808,03	26.246.696,71
Encaissement des Effets sur la Belgique { pour compte de la Banque	3.024.652.810,68	»
Encaissement des Effets sur la Belgique { pour compte des titulaires de Compte courant . .	298.446.394,29	207.208,31
Valeurs sur l'Étranger. Entrées et sorties	2.370.938.759,63	8.333.849,33
Prêts sur Fonds publics et remboursements	10.061.037.247,39	7.298.147,28
Prêts sur avoir à l'Étranger	84.652.919,02	»
Intérêts reçus ou acquis	»	12.139.952,15
Compte courant du Trésor public (titres et numéraire) . .	72.607.502.426,63	»
Id. de la Caisse générale d'Épargne	2.648.136.371,00	»
Id. de la Société du Crédit communal . . .	1.391.898.415,85	38.711,94
Id. des particuliers à Bruxelles	65.619.092.740,45	»
Id. id. à Anvers	21.707.451.249,09	»
Id. id. dans les Agences . . .	26.068.280.796,40	»
Accréditifs délivrés et payés.	399.131.157,23	»
Chèques déplacés délivrés et payés	1.711.308.589,97	»
Dépôts volontaires. Mouvement général d'entrée et de sortie	1.495.708.579,00	2.159.418,01
Portefeuille de la Caisse d'Épargne. Entrées et sorties . .	1.032.906.180,88	»
Rentrées sur créances amorties des exercices antérieurs .	»	121.064,03
TOTAUX fr.	214.291.992.445,54	56.545.047,76

ANNEXE D

EXTRAITS DES SITUATIONS HEBDOMADAIRES publiées au « Moniteur Belge » en 1923 *(en milliers de francs)*

DATES	Encaisse métallique	Portefeuille étranger	Portefeuille belge	Avances sur fonds publics belges	Prêts sur avoir à l'étranger	Dette interprov. reprise par l'État	Avance à l'Etat pr le retrait des marcs	Circulation	COMPTES COURANTS			Total des Engagements à vue
									Trésor	Particuliers	Ensemble	
Bilan 31 déc. 1922.	323.958	17.376	713.084	275.305	84.653	480.000	5.400.000	6.876.392	56.464	400.332	456.796	7.333.188
4 Janvier 1923 .	325.189	16.497	679.224	169.561	84.653	480.000	5.400.000	6.782.966	142.372	256.553	398.925	7.181.891
11 » . . .	325.237	18.060	624.643	153.982	»	»	»	6.778.856	189.398	128.986	318.384	7.097.240
18 » . . .	325.851	17.629	615.248	152.107	»	»	»	6.758.498	212.657	134.297	346.954	7.105.452
25 » . . .	326.786	16.672	635.593	126.077	»	»	»	6.779.618	100.113	220.050	320.162	7.099.780
1 Février . . .	327.977	17.339	633.991	165.519	»	»	»	6.916.720	31.289	191.345	222.634	7.139.354
8 » . . .	327.793	17.127	627.481	145.722	»	»	»	6.894.351	70.160	148.152	218.312	7.112.663
15 » . . .	327.829	18.086	610.332	146.589	»	»	»	6.902.371	75.948	118.693	194.641	7.097.012
22 » . . .	331.314	17.759	661.763	171.802	»	»	»	6.870.616	120.410	185.601	306.011	7.176.627
1 Mars . . .	331.184	17.330	689.926	223.251	»	»	»	6.964.853	169.076	122.976	292.051	7.256.904
8 » . . .	328.728	17.559	692.947	197.401	»	»	»	6.890.877	192.107	148.705	340.812	7.231.689
15 » . . .	328.155	16.697	698.736	164.215	»	»	»	6.890.617	163.505	148.911	312.415	7.203.032
22 » . . .	327.887	16.851	684.602	143.633	»	»	»	6.825.206	157.634	185.825	343.458	7.168.664
29 » . . .	328.277	16.943	703.191	156.101	»	»	»	6.884.334	141.802	174.365	316.167	7.200.501
5 Avril . . .	329.262	16.530	671.535	210.326	»	»	»	6.900.444	207.831	115.670	323.501	7.223.945
12 » . . .	329.794	16.933	686.427	161.733	»	»	»	6.913.047	169.443	108.363	277.806	7.190.853
19 » . . .	330.173	17.169	668.856	149.782	»	»	»	6.858.492	164.163	138.947	303.111	7.161.603
26 » . . .	330.500	17.149	691.371	139.237	»	»	»	6.869.523	195.103	109.388	304.491	7.174.014
3 Mai . . .	330.577	16.501	696.690	217.452	»	»	5.300.000	6.846.950	223.186	86.157	309.343	7.156.293
9 » . . .	330.302	17.331	714.265	156.097	»	»	»	6.843.230	129.561	140.081	269.643	7.112.873
17 » . . .	330.450	17.373	716.227	144.635	»	»	»	6.814.581	153.613	134.607	288.220	7.102.801
24 » . . .	330.965	17.225	714.163	137.819	»	»	»	6.779.629	120.289	194.327	314.616	7.094.245
31 » . . .	331.139	16.966	725.018	140.003	»	»	»	6.816.159	99.242	191.412	290.654	7.106.813
7 Juin . . .	330.731	17.597	734.488	155.117	»	»	»	6.722.291	193.344	215.732	409.076	7.131.367
14 » . . .	330.878	17.005	739.328	150.078	»	»	»	6.726.643	248.840	155.420	404.260	7.130.903
21 » . . .	331.174	16.953	751.311	228.760	»	»	»	6.669.300	409.254	142.804	552.058	7.221.358
28 » . . .	331.281	17.294	778.991	218.343	»	»	»	6.718.838	336.359	183.942	520.301	7.239.139
5 Juillet . . .	331.640	16.632	777.009	216.130	»	»	»	6.794.041	276.874	163.790	440.664	7.234.705
12 » . . .	330.831	19.056	794.308	207.173	»	»	»	6.860.012	174.528	209.530	384.057	7.244.069
18 » . . .	331.014	18.289	783.297	187.925	»	»	»	6.852.250	117.493	245.202	362.695	7.214.945
26 » . . .	332.148	17.912	821.386	168.404	»	»	»	6.888.836	122.885	223.294	346.179	7.235.015
2 Août . . .	333.168	17.759	842.114	201.980	»	»	»	7.016.947	104.392	168.477	272.869	7.289.816
9 » . . .	333.075	17.822	874.741	208.010	»	»	»	7.034.935	178.064	114.894	292.958	7.327.893
16 » . . .	332.341	17.853	905.702	199.388	»	»	»	7.061.497	139.628	147.811	287.439	7.348.936
23 » . . .	330.984	17.481	967.139	208.690	»	»	»	7.077.345	167.045	172.580	339.626	7.416.971
30 » . . .	330.099	18.668	1.015.509	240.930	»	»	»	7.193.628	210.686	93.509	304.195	7.497.823
6 Septembre . .	329.423	18.086	977.772	352.228	»	»	»	7.144.739	325.886	100.452	426.338	7.571.077
13 » . . .	329.102	18.522	1.018.308	301.969	»	»	»	7.139.546	227.683	193.969	421.652	7.561.198
20 » . . .	329.241	17.895	1.014.619	276.592	»	»	»	7.097.703	214.583	218.773	433.356	7.531.059
27 » . . .	329.504	18.168	1.027.765	264.085	»	»	»	7.150.206	83.026	299.309	382.336	7.532.542
4 Octobre . . .	330.047	18.425	983.788	356.347	»	»	»	7.177.376	231.153	173.257	404.410	7.581.786
11 » . . .	330.898	18.728	999.284	302.728	»	»	»	7.183.185	181.725	179.840	361.565	7.544.750
18 » . . .	331.483	18.483	976.965	326.354	»	»	»	7.128.877	168.483	248.637	417.120	7.545.997
25 » . . .	332.667	17.677	1,016.526	280.037	»	»	»	7.134.737	133.455	270.770	404.226	7.538.963
31 » . . .	333.450	18.809	1.024.505	366.143	»	»	»	7.281.186	166.909	187.407	354.316	7.635.502
8 Novembre . .	330.136	18.219	985.117	343.329	»	»	»	7.192.818	239.963	135.950	375.913	7.568.731
15 » . . .	332.603	18.543	1.007.660	361.262	»	»	»	7.209.446	192.934	208.666	401.600	7.611.046
22 » . . .	332.557	18.348	1.010.271	320.070	»	»	»	7.184.857	104.948	282.512	387.460	7.572.317
29 » . . .	334.452	19.113	1.051.602	346.160	»	»	»	7.277.557	88.573	275.777	364.351	7.641.908
6 Décembre . .	336.634	18.165	1.027.383	345.713	»	»	»	7.275.571	154.831	187.537	342.368	7.617.939
13 » . . .	339.326	18.919	1.127.318	290.269	»	»	»	7.274.300	75.649	315.680	391.329	7.665.629
20 » . . .	341.369	19.039	1.168.613	282.111	»	»	»	7.261.707	162.657	276.100	438.757	7.700.464
27 » . . .	344.826	18.766	1.210.341	310.233	»	»	5.300.000	7.345.431	144.212	284.113	428.326	7.773.757
Bilan 31 déc. 1923.	345.585	18.208	1.354.800	355.145	»	»	5.300.000	7.537.191	20.585	409.672	430.257	7.967.448
Moyenne annuelle.	331.009	17.730	831.834	222.877	84.653	480.000	5.332.692	6.978,034	169.326	181.907	351.233	7.329.266

MOUVEMENT DES OPÉRATIONS PENDANT L'ANNÉE 1923

AGENCES	COMPTE DU TRÉSOR PUBLIC (Espèces et Fonds publics)				NOMBRE DE COUPONS PAYÉS			CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE				EFFETS ESCOMPTÉS TRANSMIS A LA BANQUE				VERSEMENTS au crédit des comptes courants ouverts dans d'autres agences	
	Recettes		Paiements		pour L'ÉTAT	pour la BANQUE NATION.	pour le CRÉDIT COMMUNAL	Recettes		Paiements		Pour compte de la Banque, sur la Belgique seulement		Pour compte de la Cse d'Épgne sur la Belgique et sur l'Étranger			
	Nombre de postes	Montant	Nombre de postes	Montant				Nombre de postes	Montant	Nombre de postes	Montant	Nombre d'effets	Montant	Nombre d'effets	Montant	Nombre	Montant
Alost	4.797	93.744.343,11	16.210	61.266.672,10	389.007	520	47.594	490	683.048,00	239	650.922,13	5.081	55.832.000	18	609.670.00	6.895	155.981.236,05
Arlon	2.836	146.063.121,82	16.839	36.678.792,08	301.277	56	39.793	299	426.142,70	443	734.626,00	1.092	12.119.000	14	520.500,00	1.252	55.084.291,14
Ath	1.303	97.561.323,37	834	8.391.786,98	167.256	106	29.428	213	828.101,40	217	917.025,02	3.639	31.371.000	21	413.000,00	434	31.510.390,07
Audenarde	3.946	56.817.758,14	2.871	31.718.553,80	65.659	87	16.979	267	337.245,80	238	394.313,54	3.529	14.481.000	34	778.818,00	604	14.906.534,95
Boom	605	11.354.765,67	8.517	3.506.045,74	52.705	7	2.707	187	624.961,46	268	592.325,13	»	»	»	»	544	6.865.336,39
Bruges	4.633	376.294.988,10	15.020	33.937.991,34	437.701	833	95.120	3.669	2.293.841,01	2.128	2.740.822,84	4.311	46.737.000	51	3.212.370,00	4.238	166.091.219,91
Charleroi	6.845	954.456.486,53	13.347	152.818.417,78	1.293.898	530	159.167	551	7.610.438,85	952	6.255.443,05	13.144	55.587.000	133	6.237.250,00	6.345	272.551.190,95
Courtrai	2.728	640.139.967,52	23.884	350.276.444,45	614.915	1.108	74.844	1.730	1.905.314,00	1.738	2.907.637,04	37.433	85.861.000	129	8.581.850,00	5.257	286.135.811,50
Dinant	1.524	72.511.236,75	3.885	28.486.773,78	164.125	94	14.845	221	938.640,14	257	1.159.711,47	2.502	2.191.000	»	»	248	12.190.384,09
Eecloo	832	33.063.645,65	4.175	9.940.948,69	87.470	8.228	16.702	6	4.504,62	22	57.310,16	4.804	15.287.000	8	167.600,00	349	19.884.911,61
Furnes	1.337	85.200.593,31	3.028	49.657.901,53	93.995	110	25.756	552	770.131,27	1.014	1.422.827,50	»	»	»	»	996	55.028.883,74
Gand	5.407	1.001.907.678,66	46.624	377.752.894,63	1.856.152	2.022	234.692	28.936	4.270.226,22	8.611	4.607.028,80	14.752	164.842.000	100	3.333.710.00	1.503	519.380.485,17
Grammont	1.093	37.413.939,70	854	15.735.801,34	117.231	61	22.661	363	334.838,88	228	506.138,43	38.911	85.905.000	82	5.177.150,00	931	24.171.168,63
Hasselt	2.908	282.574.694,50	7.544	59.329.362,02	398.476	19	29.996	1.718	2.804.447,03	1.297	3.222.006,00	6.446	31.782.000	117	3.375.700,00	708	47.187.890,81
Huy	2.430	147.172.006,01	4.301	38.483.400,88	291.012	140	22.358	697	1.184.530,54	689	1.154.809,43	10.326	72.500.000	132	3.059.600,00	3.453	82.027.926,95
La Louvière	3.062	156.985.067,20	25.468	83.688.249,80	436.786	135	55.258	471	2.877.117,32	435	2.910.081,59	90.957	367.775.000	984	21.289.403,40	4.055	164.567.674.79
Liége	16.419	1.035.781.255,36	56.144	72.569.179,50	3.239.769	35.012	109.813	13.694	30.473.433,16	5.751	34.676.829,13	21.746	53.671.000	98	12.040.626,70	5.286	496.096.745,71
Louvain	2.337	248.440.099,34	6.639	66.185.384,59	441.859	698	41.679	8.543	1.452.462,92	2.771	1.729.377,54	43.846	129.739.000	301	25.594.950,00	4.284	278.404.077,51
Malines	2.139	121.954.172,90	15.361	37.706.948,30	219.958	220	22.902	1.337	2.264.642,91	1.452	1.762.722,75	68.587	174.574.000	531	24.736.353,88	2.638	82.978.618,03
Malmédy	495	7.112.778,65	308	4.483.168,24	5.314	94	278	»	»	»	»	»	»	»	»	87	9.009.566.81
Marche	1.222	20.558.128,72	2.636	7.919.689,64	36.449	19	7.753	192	442.401,25	142	586.903,93	»	»	»	»	187	5.758.385,18
Mons	4.808	522.270.296,68	19.980	59.383.749,11	1.041.915	720	98.264	1.236	1.342.700,96	787	1.722.567,32	43.162	70.854.000	239	9.147.075.00	4.425	176,537.077,11
Namur	3.189	329.498.951,69	18.313	105.760.776,45	553.033	1,060	58.852	1.199	2.927.778,99	1.620	2.881.400,03	6.985	30.740.000	20	1.424.000,00	1.264	76.019.512,83
Neufchâteau	1.277	27.314.045,19	2.497	10.763.184,06	50.711	43	9.019	445	265.196,19	368	547.773,61	380	4.267.000	1	190.000,00	209	2.468.185,47
Nivelles	1.490	45.489.098,10	8.050	18.315.528,41	102.159	28	30.747	102	187.933,20	169	242.674,65	14.467	74.880.000	111	8.575.440,00	437	28.542.162,96
Ostende	1.902	161.321.346,84	11.536	69.916.930.73	213.609	625	23.144	918	9.546.716,00	682	6.184.932,83	286	3.815.000	5	42.400,00	1.266	67.569.511,05
Péruwelz	850	24.329.469,27	633	7.143.432,12	71.354	248	8.297	33	5.731,00	112	89.168,92	19.972	83.892.000	130	13.952.300,00	881	33.741.803,80
Philippeville	905	15.199.637,50	1.504	6.960.149,61	21.063	30	3.812	141	49.989,00	251	226.276,03	6.351	15.019.000	86	3.509.000,00	379	9.369.634,30
Renaix	650	30.591.259,36	793	8.714.411,27	56.913	135	6.010	77	674.307,00	97	738.228,35	20.509	96.600.000	»	»	740	66.426.913,70
Roulers	1.057	137.925.442,04	990	71.815.799,90	179.966	164	28.594	218	210.027,60	317	383.332,32	1.486	29.615.000	»	»	3.852	110.391.944,41
Saint-Nicolas	1.458	55.770.234,68	2.320	27.657.954,31	170.724	244	19.981	345	1.464.235,06	249	1.338.616,44	1.802	11.718.000	4	185.800,00	778	19.729.959,73
Soignies	600	13.722.614,21	913	7.843.744,68	87.155	40	14.526	197	101.450,40	175	226.441,28	7.256	33.797.000	36	3.200.232,00	236	6.120.759,65
Termonde	1.340	45.799.340,47	3.374	21.513.652,08	73.684	6.450	5.360	372	1.278.537,46	392	726.200,43	4.022	10.865.000	1	600.000.00	606	16.689.900,00
Tirlemont	1.964	221.578.377,95	437	6.324.727,59	191.699	498	20.331	746	1.930.878,50	922	2.297.989,47	70	56.494.000	3	26.800,00	858	122.648.519,81
Tongres	1.389	26.530.710.22	3.073	6.126.936,79	54.050	122	4.163	225	537.906,30	185	726.705,30	1.272	10.525.000	24	547.952,50	244	18.621.846.79
Tournai	45.427	370.770.159,84	96.441	96.641.351,95	788.349	1.661	97.626	543	544.907,56	355	610.406,16	8.113	81.178.000	44	4.865.137,00	5.895	137.958.482,30
Turnhout	1.903	45.071.303,69	72.918	22.876.325,85	96.022	120	8.507	1.119	1.087.196,00	1.362	1.067.150,02	5.888	15.744.000	38	2.807.900,00	1.019	16.820.630.58
Verviers	2.370	263.190.400,83	8.462	97.209.308,95	507.043	1.199	53.085	213	5.371.507,58	649	4.714.111,20	44.147	176.546.000	81	3.252.350,00	2.015	211.239.419,07
Wavre	945	21.794.375,76	396	5.045.854,81	85.474	50	13.781	210	708.705,43	183	714.311,46	»	»	»	»	565	13.908.506,93
Ypres	1.193	83.592.518,70	5.361	47.848.103,60	110.624	95	31.012	114	126.772,60	176	445.445,68	»	«	»	»	121	2.842.175,15
TOTAL	143.615	8.068.867.636,23	532.480	2.228.396.329,48	15.166.561	63.631	1.605.436	72.589	90.888.946,51	37.943	94.872.592,98	557.274	2.206.803.000	3.576	171.454.938,48	76.084	3.923.459.675,63
Anvers	10.299	2.180.636.792,23	50.239	1.292.046.248,94	3.749.961	3.269	133.102	3.767	10.795.220.62	2.767	10.030.107,83	45.702	743.971.000	»	»	10.791	2.662.957.966,58
Bruxelles	160.920	24.392.776.164,62	335.185	34.444.779.255,13	12.847.353	21.481	»	2.273	1.221.325.260,80	1.779	1.220.224.242,26	181.335	820.074.000	319	357.001.487,82	16.214	3.423.756.211,32
TOTAL GÉNÉRAL	314.834	34.642.280.593,08	917.904	37.965.221.833,55	31.763.875	88.381	1.738.538	78.629	1.323.009,427,93	42.489	1.325.126.943,07	784.311	3.770.848.000	3.895	528.456.426,30	103.089	10.010.173.853,53

MOUVEMENT DES OPÉRATIONS PENDANT L'ANNÉE 1923

AGENCES	MOUVEMENT DES COMPTES COURANTS PARTICULIERS						ACCRÉDITIFS				EFFETS présentés à l'encaissement par la Banque		Effets impayés par agence	COMPTES COURANTS D'AVANCES					PRÊTS SUR FONDS PUBLICS			
	Recettes		Paiements		Effets remis à l'encaissement par les titulaires		Délivrés		Payés					Nombre de comptes ouverts	Recettes		Paiements		Pour la Banque		Pour la Caisse d'Épargne	
	Nombre de postes	Montant	Nombre de postes	Montant	Nombre d'effets	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre d'effets	Montant			Nombre de postes	Montant	Nombre de postes	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Alost	1.096	137.930.901,75	1.220	139.481.078,02	»	»	509	1.557.178,33	462	2.203.678,66	5.905	68.908.736,85	186	33	352	16.427.569,27	1.248	127.933.128,46	»	»	74	533.000,00
Arlon	370	175.138.891,13	1.374	173.966.428,01	139	1.753.577,82	272	422.046,42	246	873.492,04	3.261	12.116.925,74	90	106	230	9.873.389,26	667	22.452.972,41	»	»	35	596.600,00
Ath	1.268	70.864.669,09	1.270	70.501.125,96	330	3.820.888,03	223	293.214,81	264	398.342,60	2.894	21.940.915,66	69	80	126	943.973,31	485	8.490.042,55	»	»	61	298.400,00
Audenarde	910	28.470.926,22	645	28.471.014,57	»	»	110	342.110,49	144	428.409,33	1.930	7.040.341,67	44	64	716	6.940.766,28	758	6.898.855,41	»	»	55	777.000,00
Boom	247	27.695.185,45	524	27.595.173,94	»	»	295	813.299,55	115	331.850,99	1.886	9.169.755,98	46	17	405	16.933.848,98	497	19.427.470,04	»	»	78	557.000,00
Bruges	1.089	331.928.183,80	2.032	328.436.546,33	79	619.197,23	1.041	2.442.957,55	1.444	5.643.109,31	9.764	47.425.179,99	329	95	404	49.281.847,58	700	52.709.107,96	»	»	92	965.700,00
Charleroi	6.184	1,608.331.249,06	3.583	1.606.430.334,56	15	88.538,01	1.754	5.399.991,31	1.461	5.069 119,68	17.383	70.458.414,23	828	367	816	53.300.763,43	1.233	134.551.547,56	3	5.400,00	602	7.145.400,00
Courtrai	2.066	723.578.910,63	2.850	721.949.206,69	24	1.004.272,54	1.303	3.532.625,98	799	2.953.369,63	10.611	54.704.263,41	289	129	706	94.161.435,56	1.222	184.078.854,32	»	»	189	1.873.100,00
Dinant	248	35.297.432,48	680	35.060.740,38	27	20.948,30	318	431.352,24	252	1.177.292,95	2.740	3.316.888,44	130	17	23	429.339,54	34	1.249.537,16	»	»	6	113.500,00
Eecloo	421	15.403.797,50	177	15.404.041,93	»	»	190	972.358,20	175	550.919,67	1.428	2.340.083,51	45	38	145	1.984.669,02	391	13.651.199,27	»	»	26	176.900,00
Furnes	461	71.537.324,70	575	71.646.296,37	»	»	212	644.341,93	268	1.531.279,33	1.697	5.989.681,01	15	26	36	449.824,06	73	790.924,41	»	»	»	»
Gand	2.706	1.611.642.114,46	2.805	1.609.853.430,85	3.515	56.120.967,05	3.422	11.559.380,38	2.969	9.596.845,04	31.331	127.968.870,86	1.178	262	1.783	182.060.942,51	1.541	165.424.890,09	4	25.900,00	304	3.805.000,00
Grammont	1.944	97.243.931,70	1.914	97.291.857,18	70	697.199,21	238	600.141,74	339	821.380,15	3.797	32.618.632,76	89	84	1.633	22.536.396,06	872	15.542.238,70	»	»	35	331.100,00
Hasselt	818	158.537.425,67	1.134	158.307.738,09	10	29.374,84	211	458.589,47	338	946.709,51	4.687	20.424.133,66	100	49	290	24.849.004,48	523	35.664.375,99	»	»	71	908.400,00
Huy	3.054	284.021.571,53	2.852	284.281.911,48	»	»	499	1.867.255,22	301	1.297.920,93	6.265	44.884.422,44	179	57	717	20.803.846.10	586	21.602.908,56	»	»	96	767.200,00
La Louvière	4.507	964.535.138,91	5.624	964.607.192,24	1.562	16.126.027,74	375	1.826.299,50	895	3.583.632,25	10.140	203.717.332,38	396	104	448	28.968.572,28	872	85.516.438,93	»	»	98	480.200,00
Liége	3.560	2.152.385.493,70	4.167	2.149.541.803,37	36.646	21.927.303,13	3.299	11.804.336,53	3.696	15.094.527,09	38.374	90.009.848,62	1.738	226	2.454	252.308.826,67	2.225	249.410.093,45	»	»	306	6.819.500,00
Louvain	2.338	445.548.491,15	2.414	446.584.404,35	»	»	1.114	2.423.519,07	772	2.640.015,07	10.154	57.948.986,16	431	25	458	109.852.760,22	407	143.019.198,10	1	400,00	19	230.700,00
Malines	1.406	342.449.742,05	5.084	341.872.836,65	619	2.385.634,45	705	1.323.212.76	773	2.045.935,16	13.215	92.703.908,56	491	11	225	8.261.666,53	396	11.545.626,45	»	»	158	1.756.400,00
Malmédy	211	12 557.537,14	179	12.155.717,55	77	788.467,43	20	47.046,95	25	905.586,60	970	5.378.568,93	39	47	61	1.153.043,00	90	1.505.500.00	»	»	2	139.600,00
Marche	138	1.648.578,56	81	1.717.866,51	»	»	660	1.742.995,64	1.142	4.300.633,34	1.179	1.338.876,75	27	32	217	2.859.063,18	263	3.210.199,77	»	»	3	14.400,00
Mons	761	651.158.392,46	2.268	647.496.103,11	»	»	57	130.161,37	141	239.590,97	13.741	50.850.850,83	405	168	873	65.748.646,19	1.454	123.800.745,23	»	»	59	401.000,00
Namur	320	387.225.781,93	1.497	386.608.031,35	»	»	715	1.386.229,05	958	5.827.124,60	11.739	37.293.886,47	446	54	266	24.615.029,18	419	39.667.169,60	»	»	8	117.300,00
Neufchâteau	472	8.930.644,66	284	8.884.894,26	7	9.000,95	87	195.369.27	197	273.470.63	856	4.154.455,93	8	71	124	957.212,44	214	1.495.085,38	»	»	59	338.550,00
Nivelles	1.550	104.837.915,06	1.410	104.626.245,53	»	»	305	12.797.730,50	266	804.899,71	3.555	33.946.199,47	75	25	235	3.757.941,98	504	15.475.088,76	»	»	11	48.100,00
Ostende	1.404	219.383.835,45	687	218.778.507,97	»	»	1.463	2.554.675,43	2.066	5.653.065,60	7.378	10.966.514,38	374	37	295	20.936.114,97	489	33.766.907,41	»	»	135	1.659.100,00
Péruwelz	2.051	123.414.398,83	1.983	122.749.329,12	12	100.640,45	279	303.940.98	194	669.333,83	2.558	37.001.000,98	38	68	344	5.089.404.01	716	28.356.009,54	»	»	3	334.000,00
Philippeville	1.558	20.243.692,47	1.502	20.091.845,59	66	428.396,15	35	67.579,31	53	129.705.53	672	5.637.830,65	3	105	190	1.013.386,38	388	3.390.235,80	»	»	30	258.400,00
Renaix	2.289	226.992.921,95	1.725	226.041.082,28	473	3.638.442,03	495	2.834.916,63	395	1.696.034,55	6.046	56.177.304,24	102	46	713	30.001.590,21	780	29.698.650,12	»	»	24	430.300,00
Roulers	496	220.613.698,57	622	220.038.960,73	»	»	554	2.227.311,41	515	2.023.756,91	6.466	30.763.634,71	159	75	228	46.421.152,32	353	69.555.650,29	»	»	138	1.084.900,00
Saint-Nicolas	462	75.635.177,76	482	75.382.978,91	485	1.777.613,55	522	1.412.072,55	459	1.881.775,22	5.779	17.759.576,69	149	17	259	9.788.775,91	469	20.887.710,16	»	»	47	262.300,00
Soignies	1.239	53.096.723,23	1.231	53.056.780,27	40	320.436,53	86	71.323,31	221	574.424,42	2.675	28.431.592,16	92	70	835	23.544.156,08	769	23.734.107,76	»	»	48	397.800,00
Termonde	505	21.923.444,23	529	21.685.800,76	»	»	411	675.246,24	276	848.640,57	2.415	9.003.286,28	99	40	299	8.599.164,00	656	32.740.440,00	»	»	5	497.500,00
Tirlemont	284	298.793.547,73	736	295.915.377,79	»	»	176	404.437,51	261	1.058.187,62	3.937	22.254.792,47	103	15	244	29.684.756,05	309	28.807.888,18	»	»	18	128.900,00
Tongres	415	9.413.836,26	180	9.412.902,12	»	»	156	394.181,29	104	209.491,81	2.521	6.524.315,25	69	25	269	1.944.195,58	431	17.845.997,02	»	»	32	265.800,00
Tournai	4.289	489.247.528,40	5.605	488.184.360,68	34	1.552.256,12	785	1.244.075,29	824	2.458.104,55	9.385	67.099.592,15	329	117	1.568	108.475.796,96	1.440	93.993.065,26	1	2.000,00	44	304.900,00
Turnhout	1.586	42.279.619,02	891	42.270.880,20	»	»	433	1.211.808,33	232	510.780,49	4.628	9.732.090,26	110	26	417	18.525.008,70	4.539	18.130.900,49	»	»	30	1.770.900,00
Verviers	3.705	737.069.363,89	3.716	736.317.410,85	476	374.481,94	1.730	8.905.622,31	1.206	6.653.690,60	14.646	108.592.869,97	372	73	697	104.679.147,99	1.011	155.117.129,75	»	»	155	1.768.300,00
Wavre	921	33.864.978,92	580	33.896.929,32	»	»	127	535.637,56	221	1.151.924,27	3.242	11.281.509,42	57	14	238	6.534,382,28	274	6.309.069,16	2	97.000,00	10	82.600,00
Ypres	745	25.546.660,80	452	25.546.272,23	»	»	101	268.874,86	120	661.588,61	2.614	3.593.102,10	181	36	79	2.205.671,50	236	14.349.395,71	»	»	21	150.700,00
TOTAL	60.134	13.046.139.658,30	67.564	13.022.141,138.10	44.706	113.583.663,50	24.987	88.125.447,27	25.589	95.719.639,82	284.163	1.531.469.152,02	9.910	2.951	20.418	1.446.903.280,05	30.534	2.061.796.355,21	11	130.700,00	3.187	38.610.450,00
Anvers	39.286	10.837.920.363,81	40.111	10.869.530.885,28	116.649	74.987.126,46	6.289	32.475.179,62	5.607	30.951.391.96	63.745	553.977.246,69	3.377	326	2.761	1.017.101.688,02	4.963	1.140.589.511,44	»	»	129	1.759.000,00
Bruxelles	37.557	34.805.908.567,18	48.263	34.853.218.960,12	102.452	109.875.604,33	15.857	78.304.597,39	16.234	73.554.901,17	175.607	728.039.352,13	8.209	2.360	30.629	2.554.993.168,53	13.233	1.865.714.444,14	335	2.207.700,00	3.301	91.787.044,00
TOTAL GÉNÉRAL	136.977	58.689.968.589,29	155.938	58.744.890.983,50	263.807	298.446.394,29	47.133	198.905.224.28	47.430	200.225.932,95	523.515	2.813.485.750,84	21.496	5.637	53.808	4.988.998.136,60	48.730	5.068.100.310,79	346	2.338.400,00	6.617	132.156.494,00

COURS DES CHANGES A BRUXELLES

ANNEXE F

DATES 1923	Paris 100 Fr. = 100 francs	Londres 1 £ = 25,2215 fr.	Amsterdam 100 Fl. = 208,32 fr.	Cologne 100 Mk = 123,45679	Copenhague 100 Cr = 138,90 fr.	Stockholm 100 Cr = 138,90 fr.	Genève 100 Fr. = 100 francs	Italie 100 Lire = 100 francs	Espagne 100 Pes. = 100 francs	1 $ = 5,18196 fr.	1 $ = 5,18196 fr.	100 Cr = 105 fr.	100 Cr. = 138,90 fr.
4 janvier . .	108,1125	70,65	603,75	0,1875	310,50	410,50	288,—	77,75	238,—	15,175	15,025	45,75	288,—
11 » . .	109,025	73,925	627,25	0,15375	322,50	426,50	300,—	78,25	248,50	15,7625	15,625	45,25	296,25
18 » . .	109,425	77,95	661,375	0,0775	330,50	452,25	312,—	79,75	260,—	16,76	16,625	45,50	308,—
25 » . .	109,25	78,525	669,—	0,0825	333,50	452,—	316,—	81,375	263,50	16,80	16,80	48,—	314,—
1 février .	115,525	91,75	770,—	0,05	378,50	524,—	366,75	93,	307,—	19,65	19,10	55,875	368,—
8 » .	113,10	86,50	729,50	0,055	344,75	484,—	346,—	88,50	286,50	18,4875	18,35	54,—	337,—
15 » .	113,575	87,50	739,—	0,09875	355,—	494,—	352,—	89,75	292,—	18,60	18,40	55,50	348,—
22 » .	113,725	88,—	740,—	0,085	364,50	497,75	352,50	90,50	293,50	18,6875	18,575	55,75	347,50
1 mars . .	113,75	87,775	739,—	0,0825	362,50	497,25	350,50	90,125	290,50	18,65	18,375	55,40	345,50
8 » . .	115,525	89,875	756,25	0,09625	366,75	510,—	357,75	90,50	297,125	19,1125	18,80	56,375	348,50
15 » . .	116,35	89,—	748,—	0,0925	364,50	503,75	352,—	90,875	291,75	18,9375	18,60	56,50	344,50
22 » . .	114,15	80,—	675,50	0,0825	329,—	455,50	315,75	84,25	263,50	17,10	16,80	50,50	309,—
29 » . .	115,975	82,10	691,—	0,08375	338,—	467,50	324,—	87,125	269,75	17,4875	17,20	51,75	317,75
5 avril . .	116,025	83,225	700,375	0,08375	338,—	469,25	325,—	87,75	270,—	17,65	17,225	53,—	320,—
12 » . .	115,875	81,175	682,—	0,0825	329,50	461,75	317,—	86,375	265,75	17,35	17,035	52,—	313,—
19 » . .	115,50	80,55	683,50	0,06	326,75	462,—	315,—	86,—	265,—	17,35	16,9625	52,—	311,50
26 » . .	115,60	79,825	672,25	0,06025	325,—	460,50	315,50	85,—	263,375	17,20	16,975	51,25	297,—
3 mai . .	115,5375	81,075	685,75	0,047	328,50	465,50	316,—	85,50	266,—	17,475	17,175	51,875	299,50
9 » . .	115,75	81,0875	687,75	0,047375	329,—	468,25	316,625	84,75	267,—	17,585	17,25	52,375	295,—
17 » . .	115,95	80,65	682,625	0,038	325,75	465,—	314,50	84,80	265,—	17,43	17,125	51,—	285,—
24 » . .	116,1375	80,825	684,25	0,032375	325,50	466,50	315,25	84,375	266,125	17,4575	17,075	52,125	278,50
31 » . .	116,6375	82,2875	697,25	0,02625	330,—	474,—	321,25	84,375	269,80	17,7825	17,35	53,—	296,50
7 juin . .	115,90	83,40	706,—	0,023125	328,—	480,—	324,75	84,25	272,25	18,01	17,45	54,—	301,—
14 » . .	116,825	85,10	724,—	0,01725	329,—	488,—	330,25	85,75	272,25	18,45	17,925	55,125	304,50
21 » . .	117,30	86,85	736,25	0,0155	338,50	499,50	338,875	86,—	279,—	18,795	18,35	56,50	312,50
28 » . .	117,475	88,10	749,75	0,0125	341,—	507,—	340,75	86,—	280,—	19,105	18,50	57,375	318,50
5 juillet . .	118,80	92,125	793,—	102,50 (*)	349,75	537,50	354,75	87,75	287,—	20,2125	19,70	61,75	325,25
12 » . .	119,875	92,675	791,25	97,50	352,50	533,—	351,—	87,—	290,75	20,2125	19,60	60,—	329,50
18 » . .	121,40	95,375	813,625	83,—	363,50	554,—	364,—	89,50	295,75	20,75	20,20	62,25	336,50
26 » . .	121,325	93,85	802,50	25,—	361,25	545,—	366,50	89,375	292,—	20,45	19,85	61,25	333,25
2 août . .	125,50	100,15	872,50	18,50	398,—	585,—	395,—	93,75	306,50	22,17	21,20	64,50	348,50
9 » . .	130,—	104,60	898,—	5,50	418,50	608,50	416,—	97,25	318,50	22,75	22,175	67,50	372,50
14 » . .	119,75	100,05	862,—	7,25	406,—	586,—	395,50	93,25	296,—	21,92	21,325	64,25	361,—
23 » . .	125,05	101,90	880,—	4,—	415,75	594,—	402,75	96,375	296,50	22,3625	21,80	65,75	365,75
30 » .	122,25	98,825	855,—	1,75	403,50	581,—	393,25	93,25	293,50	21,65	21,125	64,—	353,—
6 septembre.	121,90	99,25	860,50	0,65	399,—	584,375	396,25	94,25	294,75	21,93	21,30	66,—	357,—
13 » .	121,125	95,95	832,50	0,225	381,50	561,50	375,50	92,25	282,50	21,0875	20,60	63,125	340,—
20 » .	118,85	91,125	788,75	0,115	363,50	534,—	355,—	90,60	271,50	20,03	19,525	61,125	325,50
27 » .	117,45	87,70	756,50	0,11	341,75	511,—	342,—	88,25	264,50	19,20	18,70	58,—	305,—
4 octobre .	118,80	93,025	803,50	0,04	361,25	545,—	365,75	91,—	276,—	20,4625	20,075	61,—	323,—
11 » .	117,325	88,10	761,—	0,005	340,50	511,—	346,—	88,50	262,25	19,40	19,05	58,—	300,—
18 » .	115,65	87,50	758,—	0,00375	339,—	508,75	347,—	87,75	260,50	19,30	19,10	57,50	300,—
25 » .	115,95	90,025	779,50	—	350,—	528,50	357,75	89,625	266,50	19,9825	19,75	59,25	307,75
31 » .	116,55	88,8875	769,50	—	341,75	522,50	352,75	89,50	263,75	19,7625	19,50	58,375	299,—
8 novembre.	116,075	90,—	780,75	—	344,50	534,—	359,—	89,55	266,—	20,22	19,90	59,—	296,—
15 » .	117,20	94,05	806,—	—	368,50	571,—	379,—	92,75	281,25	21,6375	21,25	62,25	311,—
22 » .	116,35	93,325	812,—	—	370,—	563,—	372,75	93,75	278,—	21,28	20,875	63,—	317,50
29 » .	116,30	93,975	824,—	—	389,50	569,—	379,25	93,65	282,—	21,3625	21,225	63,50	325,50
6 décembre .	116,0625	93,825	817,—	—	382,625	564,50	374,50	93,375	280,625	21,3775	20,975	62,85	321,925
13 » .	115,60	95,75	833,50	—	388,—	573,—	380,25	94,625	284,50	21,91	21,2625	64,50	326,50
20 » .	113,70	96,375	840,75	—	394,—	582,25	386,—	95,625	289,—	22,09	21,55	64,25	330,50
27 » .	112,85	96,625	838,625	—	392,50	585,—	388,—	96,—	287,50	22,15	21,60	64,625	328,—

(*) En millions de marks.

COURS DES CHANGES A BRUXELLES

ANNEXE G

1923	Paris 100 Fr. = 100 Francs	Londres 1 £ = 25,2215 fr.	Amsterdam 100 Fl. = 208,32 fr.	Cologne 100 Mk = 123,45679	Copenhague 100 Cr = 138,90 fr.	Stockholm 100 Cr = 138,90 fr.	Genève 100 Fr. = 100 francs	Italie 100 Lire = 100 francs	Madrid 100 Pes. = 100 francs	New-York 1 $ = 5,18196 fr.	Montréal 1 $ = 5,18196 fr.	Prague 100 Cr = 105 Fr.	Christiania 100 Cr = 138,90 fr.
Janvier													
Plus haut	112,925	88,25	756,50	0,19625	367,50	514,75	359,50	91,—	297,50	19,125	19.—	54,75	356,50
» bas	108,—	69,30	592,—	0,04125	309,—	406,75	284,—	77,—	236,—	14,975	14,875	43,75	283,875
Moyen	110,068	77,248	657,59	0,11415	329,01	446,393	312,339	80,836	259,208	16,593	16,483	47,298	310,04
Février													
Plus haut	115,525	91,75	770,—	0,10375	378,50	524,—	366,75	93,—	307.—	19,65	19,10	56,—	368,—
» bas	112,40	81,975	698,—	0,045	338,50	472.—	334,50	85,75	270,—	17,585	17,475	52,—	330,—
Moyen	113,659	87,165	735,202	0,07333	356,903	494,305	349,736	89,406	290,007	18,572	18,366	54,903	344,847
Mars													
Plus haut	116,825	90,425	760,—	0,09625	368,—	511,875	359,—	91,75	297,50	19,2125	18,975	57,75	348,50
» bas	113,75	79,60	671,—	0,081875	323,50	448,—	313,—	82,375	261,—	17,075	16,70	50,25	306,50
Moyen	115,4269	86,096	724,569	0,08829	352,575	488,4187	341,125	88,6825	283,28	18,3239	18,019	54,37	333,55
Avril													
Plus haut	116,525	84,10	708,25	0,086	345,—	480,—	332,75	90,—	276,50	18,07	17,80	53,75	326.25
» bas	115,275	78,60	662,—	0,055	320,75	454,75	309,50	84,25	259,25	16.885	16,6875	50,75	297,—
Moyen	115,8875	81,0075	682,5375	0,07224	329,612	464,55	317,819	86,329	266,406	17,384	17,0726	51,9812	311,30
Mai													
Plus haut	116,6375	82,2875	697,25	0,05425	330,—	474,—	321,25	85.50	269.80	17,7825	17,35	53,—	299.50
» bas	115,5375	79,70	672,—	0,02625	320,50	459,50	310,75	83.625	262.—	17,15	16,80	51,—	278,50
Moyen	116,015	80,82375	683,859	0,03898	326,03	466,319	315,3375	84,541	265,89	17,458	17,111	51,804	289,60
Juin													
Plus haut	117,675	89,—	757,75	0,029	341.50	510,—	343,25	86.225	283,75	19,30	18,775	57,625	319,—
» bas	115,65	82,925	701,—	0,01125	319,50	477,50	323,375	83,25	270,875	17.8925	17,40	53,50	297,75
Moyen	116,75	85,575	726,64	0,01833	333,50	492.90	332,88	84,93	276,345	18,52	18,02	55,54	309.05
Juillet													
Plus haut	123,50	96,50	829,50	117,50 (*)	373,—	562,—	374,25	90,625	301,—	21,1975	20,50	64,—	343,—
» bas	117,825	90,35	774,25	18,—	346,50	524,—	345,25	86,—	281,75	19,80	19,30	59,—	320,50
Moyen	120,684	93,868	803,888	70,931	358,82	544,24	359,68	88,43	291,99	20,4779	19,901	61,479	331,50
Août													
Plus haut	130,—	104,60	898,—	18,50	421,—	611,—	416,—	97,75	318,50	22,825	22,35	67,50	374.50
» bas	119,50	95,475	828,—	1,75	381,75	560,50	378,75	90,75	281.—	21,075	20.20	62,—	342,—
Moyen	124,24	100,1325	864,95	6,866	405,3125	586,612	396,80	94,4375	299,719	21,982	21,356	64,684	357,575
Septembre													
Plus haut	122,—	99,85	867,50	1,85	401,—	589,—	397,—	95,30	295,50	22,075	21,475	66.—	358,—
» bas	114,—	82,90	718,—	0,07	330,—	485,50	327,75	85,75	257,50	18,05	17,80	55,50	295,—
Moyen	119,55	93,1225	806,275	0,4119	370,875	545,73	366,48	91,0175	277,8425	20,482	19,9556	61,656	330,9125
Octobre													
Plus haut	118,80	93,025	803,50	0,07	361,25	545,—	365,75	91,—	276,—	20,49	20,175	61,—	323,—
» bas	115,40	85,15	737,50	0,002	331.75	497,—	337,50	86,75	255,75	18,7875	18,50	56,375	291,75
Moyen	116,867	88,971	769,761	0,0212	345,038	519,734	351,185	88,852	264,326	19,641	19,3386	58,571	305,228
Novembre													
Plus haut	117,30	96,55	832,—	—	390,75	587,50	387,75	94,75	287,50	22,6925	22,05	64,125	325,50
» bas	115,65	89,60	776,25	—	343,50	530,50	357,50	89,55	266,—	20.05	19,7975	59,—	292,50
Moyen	116,428	92,874	805,7125	—	366,569	559,356	372,406	92,4025	277,075	21,205	20,801	61,619	311,7125
Décembre													
Plus haut	116,0625	96,725	846,50	—	399,—	594,—	391,—	97,—	290,75	22,35	21,75	65,625	333,—
» bas	112,35	93,05	810,25	—	382,625	562,875	373,625	93,125	279,50	21,325	20,975	62,50	321,375
Moyen	114,8875	95,1104	829,86	—	388,806	574,979	380,9375	94,719	284,674	21,798	21,278	63,965	326,121
1923													
Plus haut	130,—	104,60	898,—	—	421,—	611,—	416, —	97,75	318,50	22,825	22,35	67,50	374,50
» bas	108,—	69,30	592,—	—	309,—	406,75	284.—	77,—	236,—	14,975	14,875	43,75	278,50
Moyen	116,705	88,499	757,571	—	355,254	515,295	349,727	88,715	278,064	19,3697	18,975	57,323	321,786

millions de marks.

Opérations des Chambres de Compensation pendant l'année 1923

ANNEXE **H**

CHAMBRES DE COMPENSATION	NOMBRE DE Pièces compensées	MONTANTS DES Pièces compensées	NOMBRE DE Membres affiliés au 31-12-23
BRUGES	21.365	612.848.412,70	7
CHARLEROI	73.470	2.067.512.871,95	7
COURTRAI	43.887	1.825.933.652,50	10
GAND	116.227	3.417.662.763,15	9
HASSELT	13.318	256.580.625,81	7
HUY	12.549	349.071.258.05	8
LA LOUVIÈRE . . .	41.493	1.182.815.033,53	6
LIÉGE	169.675	3.415 333.163,29	12
LOUVAIN	19.985	855.014.482,60	7
MALINES	6.894	139.004.112,58	6
MONS	31.745	781.900.559,10	8
NAMUR	12.935	469.286.832,63	6
OSTENDE	11.883	323.279.915,06	9
RENAIX	10.584	220.825.047,16	7
ROULERS	19.524	487.874.211,76	6
SAINT-NICOLAS . . .	8.435	146.036.081.60	7
TOURNAI	80.151	1.593.708.277,14	8
VERVIERS.	22.926	987.184.658,02	8
TOTAL DES AGENCES.	717.046	19.131.871.958,63	138
» ANVERS . .	705.122	51.846.840.898,09	24
» BRUXELLES .	1.703.709	120,668.679.896,76	40
TOTAL GÉNÉRAL	3.125.877	191.647.392.753,48	202